



RAPPORT Annuel EAGLE-Togo 2022



Sommaire

INTRODUCTION	4-5
GLOBALEMENT EAGLE-Togo	5-6
I-RAPPORT NARRATIF	6-9
II- RESULTATS PREINCIPAUX.....	9-10
III- ENQUETES.....	10-12
IV- OPERATIONS.....	12-30
V- JURIDIQUE.....	30-45
VI- MEDIA.....	46-136
VII- MANAGEMENT.....	137-138
VIII- RELATIONS EXTERIEURES.....	138-139
CONCLUSION.....	139
ANNEXES.....	140-150

Introduction

L'année 2022 a constitué l'un des tournants majeurs dans la grande marche de l'atteinte des objectifs du réseau EAGLE-Togo. En effet, grâce à la collaboration entre EAGLE-Togo, le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF), la Brigade de Recherche et d'Investigation (BRI) de Sokodé et de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et de Blanchiment (OCRTIDB), des opérations, des poursuites judiciaires et de la couverture médiatique, ont été faites. Dès le premier mois de l'année, les activités de bureau et de terrain ont commencé, ceci dans l'objectif de résultat. Et, au mois de mars, la première opération a été faite. Ce qui d'ailleurs a donné le ton des opérations ; Ainsi, tous les différents départements se sont activés pour la réussite des opérations au cours de l'année. Les investigations ont porté au cours de l'année sur le commerce illícite d'espèces sauvages protégées, notamment les défenses d'éléphants, de l'ivoire sculpté, la queue d'éléphant, les dents d'hippopotame, les griffes de lion et sur les peaux de fauves. L'équipe d'EAGLE-Togo a multiplié des efforts en vue d'améliorer son professionnalisme qui ont engendré, des résultats tangibles avec la participation de tous les compartiments de l'ONG.

Des opérations menées à Sokodé et à Lomé ont conduit à l'interpellation de dix-huit trafiquants opérant dans le trafic illégale des défenses d'éléphants, de queue d'éléphants, de peaux de fauves, des dents d'hippopotame et des griffes de lion. Tous ces cas ont été portés devant les tribunaux de première instance de Sokodé et de Lomé. Six opérations ont été réalisées dans deux grandes villes. A part les activités de coordination des agents d'EAGLE-Togo sur le terrain, la coordination a tenu des réunions avec les autorités. Cinq opérations ont été menées par l'OCRTIDB, et le MERF en collaboration avec EAGLE-Togo à Lomé, avec l'arrestation de treize présumés trafiquants en possession de grosses défenses d'éléphants, de peaux de fauves, des dents d'hippopotame et des griffes de lions. D'autres informations reçues ont également abouti à une opération à Sokodé, menée par la BRI et le MERF, toujours avec la collaboration d'EAGLE-Togo, où cinq présumés trafiquants ont été arrêtés en possession de deux défenses d'éléphants. Des publications des pièces médias ont été faites. Au cours du premier semestre, trois opérations d'arrestations ont été faites dans la

ville de Lomé. Les activités d'EAGLE-Togo ont également porté sur les relations avec les autorités et les organisations internationales.

EAGLE-Togo a collaboré avec le MERF, l'OCRTIDB, la BRI et la justice, dans le cadre des procès et des délibérés des détenus à Sokodé et à Lomé. L'équipe d'EAGLE-Togo a ardemment travaillé pour qu'il n'y ait pas de tentative de corruption au cours de ces procès. Toute l'équipe, bien que restreinte a appuyé avant, pendant et après les opérations effectuées au cours de l'année. La juriste a apporté son assistance juridique aux poursuites judiciaires, aux condamnations, jusqu'aux suivis des détenus qui purgent leurs peines.

Globalement EAGLE-Togo 2022

❖ **Investigations**

Au total, 404 missions d'enquête ont été effectuées dans les régions, les préfectures et dans les localités les plus lointaines du pays. 190 présumés trafiquants ont été identifiés.

❖ **Opérations**

Six opérations d'arrestations ont été menées dans deux grandes villes. Cinq opérations d'arrestations ont été réalisées à Lomé, la capitale et une opération d'arrestation à Sokodé, chef-lieu de la Région Centrale. En tout, dix-huit trafiquants d'espèces protégées ont été arrêtés. Une opération d'arrestation a été menée en mars, où trois trafiquants ont été arrêtés en possession de six défenses d'éléphants. En mai, deux opérations d'arrestations ont été réalisées : d'abord deux trafiquants ont été arrêtés en possession de deux pointes d'ivoire et une autre opération d'arrestation, plus considérable, s'est réalisée ce même mois, avec l'arrestation de deux trafiquants béninois de peaux de fauves pour flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation illégale de deux peaux de lions, de cinq peaux de léopards, de trois peaux de servals, de seize dents d'hippopotames et de trente griffes de lions. En août, cinq trafiquants ont été arrêtés à Sokodé en possession de deux grosses défenses d'éléphants. En octobre, trois trafiquants d'espèces en voie d'extinction, notamment deux de nationalité guinéenne et un de nationalité sénégalaise, ont été arrêtés en possession des statuettes en ivoires. Enfin au mois de novembre,

trois autres trafiquants, tous de nationalité béninoise, ont été arrêtés en possession de deux grosses défenses d'éléphants.

❖ Juridique

EAGLE-Togo a fourni une assistance juridique pour les six cas d'opérations d'arrestations au cours de l'année 2022 et a suivi avec diligence les dossiers en instruction. La conseillère juridique, a à la fois, participé activement aux opérations d'arrestations, fait des analyses juridiques et le suivi des affaires en instruction.

❖ Médias

Au total 482 pièces médiatiques ont été publiées dans les médias nationaux et internationaux (Internet, radio, presse écrite). Le responsable média a rencontré au cours de l'année, les hommes des médias nationaux et internationaux.

❖ Management

Le management a entretenu des séries de rencontres avec les autorités afin de raffermir les relations avec EAGL-Togo. Le Management, avec la mise en pratique de nouvelles stratégies d'approche, a réussi à élever le niveau de bons résultats tout en mettant à la disposition des différents départements, les moyens adéquats pour faciliter le travail de tous.

❖ Relations extérieures

Des rencontres ont eues lieu à la fois avec les autorités, les représentants diplomatiques établis au Togo, les responsables des forces de l'ordre et de la justice togolaise. Les discussions se sont le plus souvent articulées autour de la lutte contre le commerce des espèces intégralement protégées et maintenir une bonne collaboration. En janvier, Rens, en cette période coordinateur d'EAGLE-Togo, a effectué une mission au Togo et entretenir surtout les investigateurs sur les techniques d'enquêtes. Cécile Bloch, venue du Sénégal a formé les investigateurs au mois de mai. Les stratégies mises en place avec sa collaboration, ont mené à la réalisation d'une opération d'arrestation.

I- RAPPORT NARRATIF

EAGLE-Togo évolue selon le modèle mis en place par EAGLE. Il repose sur six départements: Investigations, Opérations, Juridique, Médias Management et Relations extérieures.

1. Investigations

404 missions d'enquêtes ont été réalisées dans les préfectures et grandes régions du pays et **190** présumés trafiquants ont été ciblés.

2. Opérations

Six opérations d'arrestations ont été menées dans deux grandes villes du pays : Sokodé et Lomé. Des opérations au cours desquelles dix-huit trafiquants ont été arrêtés. Les interpellés ont tous été présentés devant la justice. Plusieurs espèces protégées faisaient partie de ces opérations d'arrestations : l'éléphant dont les opérations représentent douze défenses, cinquante statuettes en ivoires et une queue d'éléphant, deux peaux de lions, cinq peaux de léopards, trois peaux de servals, seize dents d'hippopotames et de trente griffes et onze dents de lions. Les présumés trafiquants interpellés étaient respectivement de nationalité togolaise, guinéenne, béninoise et sénégalaise. Toutes ces arrestations ont été possibles grâce à la collaboration entre le MERF, l'OCRTIDB et la BRI avec l'assistance technique d'EAGLE-Togo.



Tableau récapitulatif des Opérations du projet EAGLE-Togo en 2022

Nombres d'opérations réalisées	Nombres de trafiquants arrêtés au cours des opérations	Types et quantités des produits fauniques saisis
6	18	12 défenses d'éléphants 50 statuettes en ivoire 1 queue d'éléphant 2 peaux de lions 5 peaux de léopards 3 peaux de servals 16 dents d'hippopotames 30 griffes et 11 dents de lions.

3. Juridique

Le département juridique a travaillé sur le suivi juridique avant, pendant et après les opérations d'arrestations des trafiquants. Les visites des prévenus en garde à vue et en prison. Le département juridique a été impliqué dans les rencontres avec les juges d'instructions et les procureurs. Entre janvier et décembre 2022, des trafiquants ont été traînés devant les instances de juridictions pour infraction à la législation portant sur les espèces ou partie d'espèces de faune sauvage dont douze défenses, cinquante statuettes en ivoire et une queue d'éléphant, deux peaux de lions, cinq peaux de léopards, trois peaux de servals, seize dents d'hippopotames et de trente griffes et onze dents de lions, des espèces intégralement protégées. Les trafiquants ont été reconnus coupables et condamnés sur les affaires ci-dessus énumérées.

4. Média

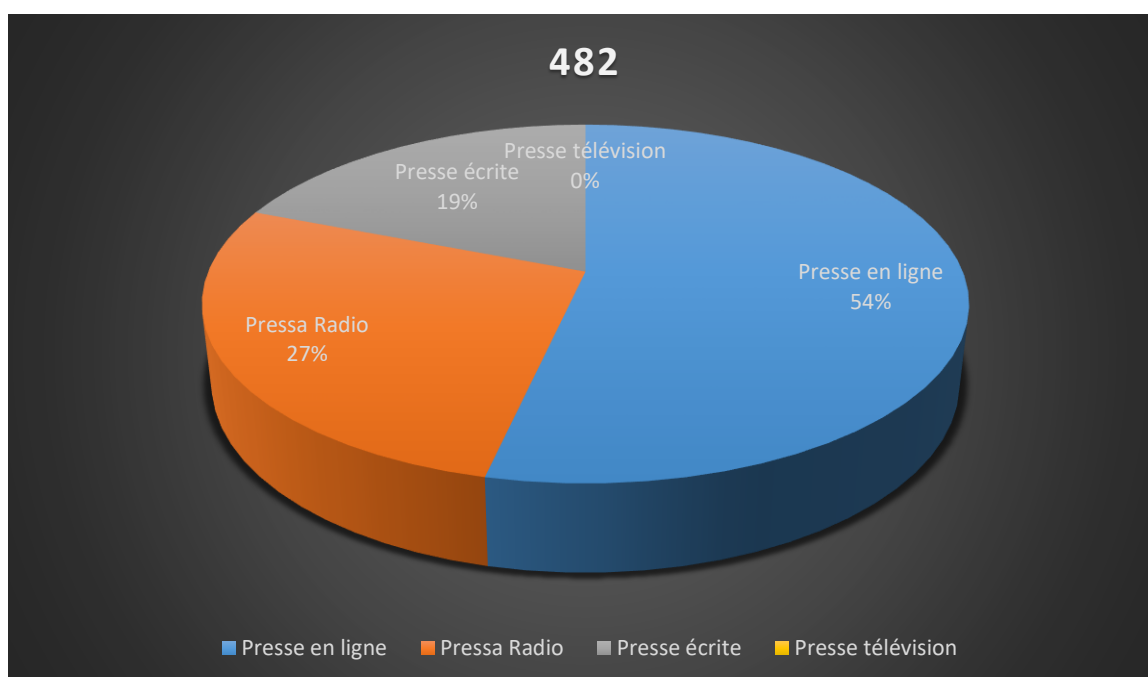
Ayant pour objectif de faire publier 30 articles par mois afin de créer un effet dissuasif, le département média du projet EAGLE-Togo est sur la bonne voie en

vue d'atteindre les objectifs et buts fixés. En effet, 482 publications (Presse radio, Presse en ligne, Presse écrite) ont été faites au cours de l'année 2022. Le travail effectué par le département a été de bonne qualité durant l'année 2022 d'autant plus que les publications dépassent plus d'une publication par jour correspondant à l'objectif fixé par le CCU.

Tableau des productions médiatiques

Nombre total de pièces Médiatiques	482		
Télévision	Radio	Presse écrite	Internet
0	132	92	258

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PUBLICATIONS MÉDIA EN 2022



5. Management

Au cours de l'année 2022, EAGLE-Togo dans sa dynamique a su manager ses efforts pour avoir des résultats positifs dans tous les départements. Ce qui a permis à la réalisation de six opérations d'arrestations où dix-huit trafiquants ont été arrêtés et traduits devant les juridictions durant cette année 2022. Le Management a su maintenir le niveau de bons résultats en assistant, et en mettant à disposition des départements, les moyens adéquats pour faciliter le travail de ceux-ci.

6. Relations extérieures

EAGLE-Togo continue de collaborer, en menant des rencontres avec les autorités togolaises, particulièrement avec le MERF, l'OCRTIDB, la BRI et avec les personnes actives dans la lutte contre la criminalité et le trafic illicite et illégal des espèces en voie d'extinction. Des relations sont également entretenues avec le corps diplomatique et les organismes nationaux et internationaux officiant dans l'environnement en vue de conjuguer les efforts dans la lutte contre le trafic d'espèces protégées.

II - RESULTATS PRINCIPAUX

Six opérations d'arrestations ont été effectuées en 2022. Cinq opérations d'arrestations se sont faites à Lomé, la capitale et une autre opération d'arrestation a été réalisée à Sokodé, chef-lieu de la préfecture de la Région Centrale.

Les cinq opérations d'arrestations sus mentionnées réalisées à Lomé, ont permis d'arrêter treize trafiquants en flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de défenses, de peaux de fauves, de dents d'hippopotames et des griffes et des dents de lions. Toutes ces opérations d'arrestations ont été réalisées avec les agents de l'OCRTIDB et du MERF en collaboration avec EAGLE-Togo. L'autre opération d'arrestations s'est déroulée et cinq présumés trafiquants ont été arrêtés par les agents de la BRI et du MERF, en flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de deux grosses défenses d'éléphants, le 26 août 2022, à Sokodé, en collaboration avec EAGLE-Togo.

La conseillère juridique du projet a suivi un total de six cas impliquant dix-huit personnes. Certains trafiquants arrêtés puis déférées à la prison civile de Lomé et à la prison civile de Sokodé ont été jugés puis condamnés et ont purgé leurs peines. C'est les cas de ALASSANI Ibrahim, propriétaire des défenses d'éléphants en vente, DOUTI Yendine et AMEGNIGAN Raphaël, tous de nationalité togolaise, qui ont été arrêtés le 22 mars 2022 à Lomé, avec l'action conjuguée de l'OCRTIDB, du MERF et d'EAGLE-Togo. Ils ont été jugés le 3 juin 2022 et condamnés à une peine d'emprisonnement de six mois avec trois mois de sursis.

Deux présumés trafiquants en possession de deux défenses d'éléphants ont été arrêtés, le 6 mai 2022. En effet, les nommés YACOUBOU Issaka et MOUKAILA Saidou, tous de nationalité togolaise ont été arrêtés pour délit de détention, de circulation et de commercialisation illégale de produits fauniques à Lomé. Ils ont été jugés le 24 juin 2022 et condamnés à six mois d'emprisonnement dont trois mois de sursis.

YEKPON Lucien, un récidiviste et DAKO Marc, ont été arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation illégale de deux peaux de lions, cinq peaux de léopards, trois peaux de servals, seize dents d'hippopotames et trente griffes de lions, espèces animales intégralement protégées par la CITES et les textes togolais portant classification et protection des espèces sauvages. Ils ont été jugés le 24 juin 2022, à six mois d'emprisonnement dont cinq mois de sursis.

A Sokodé, avec l'action conjuguée de la BRI, du MERF et d'EAGLE-Togo, une opération a permis d'arrêter cinq trafiquants d'ivoire répondant aux noms de KAZIMNA Pakoubadi, TASSOU Faladèma, KIZA Maetozoué (chasseur, propriétaire des deux grosses pointes), INOUSSA Nourri (guérisseur) et SONHAYE Agbala. Les présumés trafiquants, tous de nationalité togolaise, ont été jugés le 26 octobre 2022. Le propriétaire des deux grosses défenses d'éléphant a été condamné à quinze mois de prison ferme. Les quatre autres présumés trafiquants ont été condamnés à quinze mois de prison dont neuf mois de sursis.

Les autres présumés trafiquants déférés en prison sont en attente de procès ou attendent de purger leur peine.

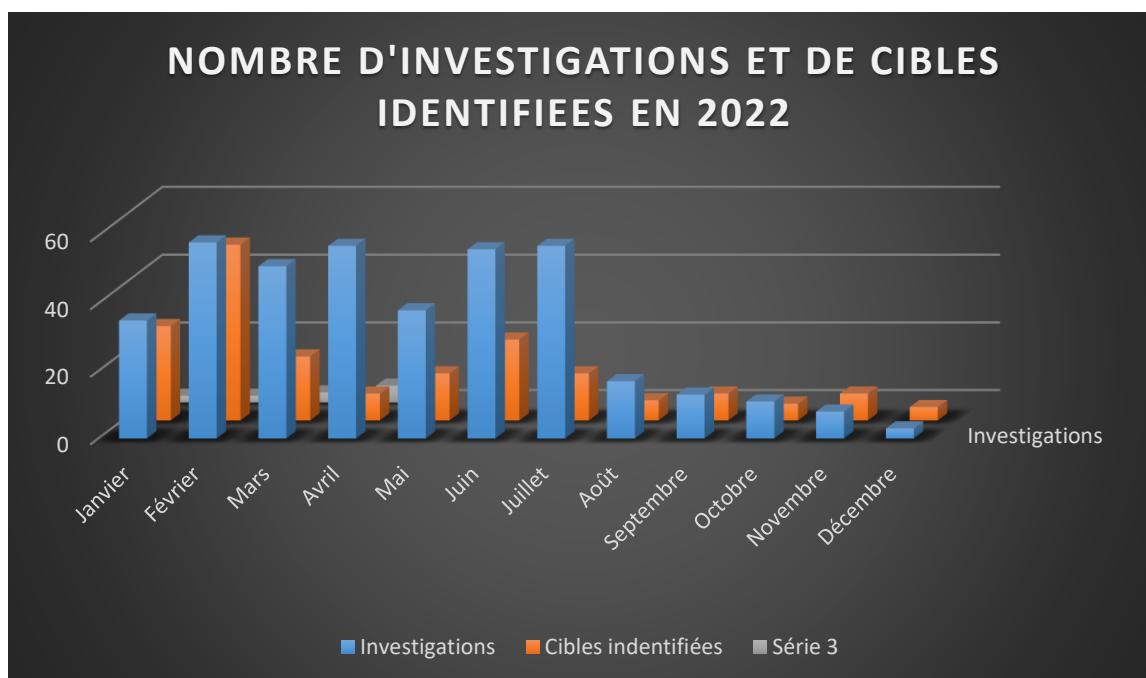
III- ENQUETES

Indicateurs :

Nombre d'enquêtes menées en 2022	404
Enquêtes ayant abouti à une opération en 2022	06

404 missions d'enquêtes ont été réalisées dans les régions du pays. Le département d'enquêtes a travaillé en collaboration avec des informateurs extérieurs. Les investigations sont menées à Lomé, mais également à l'intérieur du pays selon les opportunités. Dans l'exercice de ses activités, les informations obtenues par EAGLE-Togo, proviennent souvent des investigateurs et informateurs. Les investigations révèlent que l'ivoire, les peaux de fauves, les dents d'hippopotame, la queue d'éléphants, les statuts en ivoire et les griffes et des dents restent les produits les plus sujets du trafic au Togo. Le projet a toujours collaboré avec les autorités compétentes, notamment avec le MERF, la BRI, le ministère de la Sécurité et de la Protection Civile et l'OCRTIDB afin de continuer à surveiller les connexions qui existent entre le trafic des espèces de faune au Togo et les réseaux internationaux. Sur les **190** trafiquants identifiés en 2022, **18** trafiquants comme déjà souligné plus haut, ont été arrêtés. Certains ont été jugés et condamnés et d'autres sont toujours en prison et attendent leurs procès.

MOIS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Nombre d'enquêtes en 2020	35	58	51	57	38	56	57	17	13	11	8	3
Nombre de trafiquants identifiés en 2020	28	52	19	8	14	24	14	6	8	5	8	4



IV- OPERATIONS

Indicateurs.

Nombre d'opérations en 2022	06
Nombre de trafiquants arrêtés en 2022	18
Nombre de trafiquants en fuite en 2022	00

Dix-huit trafiquants ont été arrêtés en 2022 pour commercialisation illégale de défenses d'éléphants et biens d'autres spécimens non vivants tels que détaillés précédemment. Ils ont été déférés dans les prisons civiles de Sokodé et de Lomé pour être jugés et par la suite, ont été condamnés. La conseillère juridique a fait le suivi juridique de toutes ces affaires dans les tribunaux de Sokodé et de Lomé. Sur dix-huit prévenus arrêtés, douze ont déjà été jugés et condamnés pour trafic illégal et commercialisation illicite des espèces en voie d'extinction entièrement protégées.

Le mois de janvier : A part les activités de coordination des agents d'EAGLE-Togo, les activités ont porté sur le suivi des enquêtes pour une bonne maîtrise des cibles. Il y'a eu aussi des discussions avec les investigateurs pour une bonne orientation des enquêtes. Le procès des trafiquants des perroquets gris à queue rouge à Lomé, ouvert le 10 décembre dernier, ensuite reporté au 27 de ce même mois pour être délibéré, puis renvoyé à nouveau au 10 janvier 2022, a été enfin délibéré le 17 janvier 2022 où les trafiquants de perroquets ont été tous condamnés à des peines de différents degrés.



En février, le département d'investigations a mené des enquêtes et identifié des trafiquants dans les préfectures du Golfe et du grand Lomé, dans les autres préfectures du pays. Aucune de ces pistes n'a conduit à la réalisation d'une opération d'arrestation.



Durant le mois de **mars 2022,** Une des pistes d'investigations a conduit à une opération d'arrestation de trois présumés trafiquants en possession de trois défenses d'éléphants.

Une opération d'arrestation s'est déroulée, le 22 mars 2022 à Lomé, avec l'action conjuguée de l'OCRTIDB, du MERF et

d'EAGLE-Togo. Cette opération de Lomé a permis d'arrêter dans un hôtel sis au quartier super Taco, trois individus répondant aux noms de ALASSANI Ibrahim, propriétaire des défenses d'éléphants en vente, DOUTI Yendine et AMEGNIGAN Raphaël, tous de nationalité togolais. Après la saisie des six défenses d'éléphants, Des perquisitions aux domiciles et aux magasins des trois prévenus dans les quartiers de Bè, Agoè et Hédzranawoé n'ont permis d'avoir une autre pointe d'ivoire,



mais de trouver des anciens billets de banque. Le département juridique a assisté à une opération d'arrestation, le 22 mars 2022, avec l'arrestation de trois présumés trafiquants en possession de six défenses d'éléphants.

En avril, le département d'investigations a mené des enquêtes et identifié des trafiquants dans les préfectures du Golfe, du grand Lomé et dans d'autres préfectures à l'intérieur du pays. Aucune de ces pistes n'a conduit à la réalisation d'une opération d'arrestation.

En mai, deux des pistes ont conduit à deux opérations d'arrestations de quatre présumés trafiquants à Lomé. Deux présumés trafiquants ont été interpellés à Lomé en possession de deux défenses d'éléphant et deux autres présumés trafiquants ont été arrêtés, toujours à Lomé, pendant qu'ils s'apprêtaient à vendre deux peaux de lions, cinq



peaux de léopards, trois peaux de servals, seize dents d'hippopotames et trente griffes de lions. Par ailleurs, le département juridique a assisté à la séance de renforcement de capacités des enquêteurs organisé par Cécile BLOCH, coordinatrice d'EAGLE-Sénégal, venue au Togo pour un partage d'expérience.

En juin, le département d'investigations a mené des enquêtes et identifié des trafiquants dans les préfectures du Golfe, du grand Lomé et dans les villes des régions du pays. Aucune de ces pistes n'a conduit à la réalisation d'une opération d'arrestation.

En juillet, le département d'investigations a mené des enquêtes et identifié des trafiquants dans les préfectures du pays. Aucune de ces pistes n'a conduit à la réalisation d'une opération d'arrestation.

En août, le département d'investigations a mené dix-sept enquêtes et identifié six trafiquants dans les préfectures des grandes régions du pays. Une des pistes a conduit à une opération d'arrestation de cinq



présomés trafiquants en possession de deux grosses défenses d'éléphants à Sokodé, chef-lieu de la Région Centrale. En effet, des informations reçues ont conduit à la réalisation d'une opération d'arrestations de cinq présumés trafiquants d'ivoire à Sokodé. L'opération a été menée par la Brigade de Recherches et d'investigations (BRI) de la police de Sokodé et du Ministère de

l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo. Le département juridique a assisté à l'opération d'arrestations de cinq présumés trafiquants à Sokodé les 26 et 27 août 2022, en possession de deux grosses défenses d'éléphants



En septembre, le département d'investigations des enquêtes et identifié des trafiquants dans les préfectures et grandes villes du pays. Aucune de ces pistes n'a conduit à la réalisation d'une opération d'arrestation.



Durant le mois d'**octobre** 2022, le département d'investigations a mené des enquêtes et identifié des trafiquants dans les préfectures des grandes régions du pays. Une des pistes a conduit à une opération d'arrestation de trois présumés trafiquants en possession de cinquante statuettes en ivoire, onze dents de lions et une queue d'éléphant. Des informations reçues ont conduit à la réalisation d'une opération d'arrestations de trois

présumés trafiquants d'ivoire à Lomé.

L'opération a été menée par les agents de l'Office Central de Répression du Trafic illicite de Drogue et du Blanchiment (OCTRIDB) et du Ministère de

l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo.

En novembre, une des pistes d'investigations a conduit à une opération d'arrestation de trois présumés trafiquants Béninois en possession de deux grosses défenses d'éléphant. Des informations reçues ont conduit à la réalisation d'une opération d'arrestations de trois présumés trafiquants d'ivoire à Lomé. L'opération a été menée par les agents de l'Office Central de Répression du Trafic illicite de Drogue et du Blanchiment (OCTRIDB). Les trois présumés trafiquants, ont été arrêtés en flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de deux grosses défenses d'éléphant le 12 novembre 2022 à Lomé.



Durant le mois de **décembre** 2022, aucune piste n'a conduit à la réalisation d'une opération d'arrestation. Une rencontre a été faite avec le Directeur du BCN/INTERPOL-Lomé pour discuter des points d'amélioration et de renforcement des liens de collaboration dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces protégées et ses connexions avec le terrorisme aujourd'hui.

❖ Affaire des trois présumés trafiquants d'ivoire arrêtés à Lomé

Mars 2022 : Trois présumés trafiquants ont été arrêtés à Lomé en flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de six défenses d'éléphants. Une opération d'arrestation s'est déroulée, le 22 mars 2022 à Lomé, avec l'action conjuguée de l'OCRTIDB, du MERF et d'EAGLE-Togo. Cette opération de Lomé a permis d'arrêter dans un hôtel sis au quartier super Taco, trois individus répondant aux noms de ALASSANI Ibrahim, propriétaire des défenses d'éléphants en vente, DOUTI Yendine et AMEGNIGAN Raphaël, tous de nationalité togolaise. Les faits tels que rapportés, précisent que les trois



présumés trafiquants d'ivoire, ont été pris par les éléments de l'OCRTIDB en pleine négociation de vente de six défenses d'éléphants qu'ils ont mis dans un sac. Arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de produits

fauniques à Lomé, les trois prévenus ont d'abord été placés en garde à vue. Ils ont par la suite, été présentés au procureur qui a relevé que les faits sont de nature à retenir l'inculpation de trois des prévenus et a délivré un mandat de dépôt contre eux à la prison civile de Lomé, le 28 mars 2022. Les trois trafiquants ont été jugés et condamnés le 3 juin 2022, par la première chambre correctionnelle du Tribunal de 1ère instance de Lomé pour trafic illicite et illégal de six défenses d'éléphants. Après avoir reconnu les faits à eux reprochés, ils ont écopé d'une peine d'emprisonnement de six mois dont quatre avec sursis. Ils paieront en sus, une amende de deux cent mille francs CFA chacun pour flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de produits fauniques. Le trafic illicite auquel les trois complices ont tenté de se livrer, tombe

sous le coup de l'article 796 du nouveau code pénal qui sanctionne toute personne qui fait circuler, vend, importe, exporte ou fait transiter les animaux sauvages, vivants, des trophées sans autorisation à une peine d'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de cent mille à cinq cent mille francs CFA ou de l'une de ces deux peines. L'article 761 de ce même code sanctionne aussi, toute personne qui détruit ou fait le commerce direct ou indirect sans droit d'espèces animales ou végétales à une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinq millions de francs CFA sans préjudice de toute autre disposition au code.

❖ Affaire des deux opérations d'arrestation du mois de mai 2022

Deux opérations d'arrestations ont été réalisées au cours du mois de mai 2022 où quatre présumés trafiquants ont été arrêtés à Lomé en possession de défenses d'éléphants, des peaux et griffes de fauves et des dents d'hippopotame. Ils ont tous reconnu après leur interpellation que leurs objectifs étaient de commercialiser illégalement les défenses d'éléphant, les peaux et griffes de fauves et les dents d'hippopotame.



❖ Affaire de deux défenses d'éléphant

Une opération d'arrestations s'est déroulée et deux présumés trafiquants ont été arrêtés en flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de deux défenses d'éléphant le 6 mai 2022, dans un quartier périphérique de Lomé, avec la collaboration des agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et du Blanchiment (OCRTIDB) et du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo. Arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation illégale de produits fauniques à Lomé, les nommés YACOUBOU Issaka et MOUKAILA Saidou, tous de nationalité togolaise, sont d'abord mis en garde à vue à l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB), avant d'être déférés à la prison civile de Lomé le 10 mai 2022, après avoir reconnu les faits à eux reprochés devant le procureur. Les faits tels que rapportés, précisent que les présumés trafiquants, ont été interpellés par les éléments de l'OCRTIDB en pleine négociation de vente de deux défenses d'éléphant qu'ils ont mis dans un sachet dissimulés sous les aisselles. Après la saisie des défenses d'éléphants, des perquisitions aux domiciles des prévenus n'ont permis d'avoir aucun autre objet ou pointe d'ivoire. Les deux trafiquants ont été jugés le 3 juin 2022, puis condamnés à une peine de six mois avec quatre mois de sursis.

❖ Affaire des peaux et griffes de fauves et des dents d'hippopotame à Lomé

Une autre opération d'arrestations s'est déroulée et deux autres présumés trafiquants de peaux de fauves ont été arrêtés en flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de deux peaux de lion, cinq peaux de léopard, trois peaux de serval, seize dents d'hippopotame et trente griffes de lion, le 19 mai 2022, dans un quartier périphérique de Lomé, avec la collaboration des agents de l'OCRTIDB et du MERF en collaboration avec EAGLE-Togo. Arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation de dépouilles d'espèces animales intégralement protégées par la CITES et les textes togolais portant classification et protection des espèces sauvages, les nommés YEKPON Lucien, un récidiviste et DAKO Marc, sont d'abord

mis en garde à vue, avant d’être déférés le 24 mai 2022 à la prison civile de Lomé, après avoir reconnu les faits à eux reprochés devant le procureur.

Les faits tels que rapportés, précisent que les présumés trafiquants tous les deux de nationalité béninoise, ont été interpellés par les éléments de l’OCRTIDB en pleine négociation de vente de peaux et griffes de fauves et des dents



d’hippopotame qu’ils ont mis dans deux gris sacs. Après la saisie, les deux présumés trafiquants ont été d’abord conduits à l’OCRTIDB et mis en garde à vue. Ils ont été auditionnés par la suite avant d’être présentés au procureur puis déférés le 24 mai 2022 à la prison civile de Lomé. Même si les peaux saisies, une arrestation première nature sur les peaux des félins, ne proviennent pas de la faune et des réserves du Togo, le pays reste une plaque tournante d’exportation et de transit de spécimens d’animaux et de flore sauvage.

Mais les autorités, à part les textes nationaux et internationaux sur la protection des espèces protégées ratifiés, s’activent en contribuant à la lutte contre la criminalité liée au trafic illicite d’espèces de faune et de flore sauvages tout en assurant une sécurité environnementale. Le 16 juin 2022, les deux trafiquants de

peaux de fauves ont été jugés et condamnés à une peine de six mois de prison avec cinq mois de sursis.

❖ Affaire des deux grosses défenses d'éléphant de Sokodé

Une opération d'arrestation s'est déroulée, le 26 août 2022 à Sokodé, avec l'action conjuguée de la BRI, du MERF et d'EAGLE-Togo. Cette opération de Sokodé a permis d'arrêter dans un hôtel, cinq trafiquants d'ivoire répondant aux noms de KAZIMNA Pakoubadi, TASSOU Faladèma, KIZA Matozoué (chaussur, propriétaire des deux grosses pointes), INOUSSA Nourri (guérisseur) et SONHAYE Agbala. Les présumés trafiquants, tous de nationalité togolaise ont été pris par les éléments de la BRI en pleine négociation de vente des deux grosses défenses d'éléphant qu'ils ont minutieusement emballées dans de l'herbe géante fraîche avant de les dissimuler dans un sac de 100 Kilogrammes.



Les faits tels que rapportés, précisent qu'ils sont dans un premier temps, quatre trafiquants à acheminer les défenses d'éléphant à Sokodé pour être commercialisées. Les quatre trafiquants arrêtés ont tous déclaré que les défenses d'éléphant proviennent du parc Fazao Malfakassa et qu'ils ne sont pas propriétaires. Poursuivant l'enquête le 27 août et sur collaboration de l'un des quatre présumés trafiquants arrêtés, qui a fourni le nom du propriétaire pendant son interrogatoire, une équipe de la BRI accompagnée du dénonciateur s'est transportée le même jour dans une autre localité non loin de la ville de Sokodé où, sur renseignement, l'équipe est parvenue à identifier le propriétaire nommé KIZA Matozoué puis procéder à son interpellation.



Ce dernier a reconnu être le propriétaire des deux grosses défenses d'éléphant et a avoué avoir tué en décembre 2021, un éléphant dans le parc Fazao Malfakassa. « Je suis chasseur et je tue souvent des gibiers et parfois des biches dans le parc Fazao Malfakassa. J'ai tué l'éléphant en décembre dernier et j'ai caché les défenses dans un champ. Je sais très bien que la commercialisation de l'ivoire est interdite, c'est pourquoi on ne voulait pas vendre ça au vue de tout le monde », a-t-il déclaré. Après leur arrestation, ils sont d'abord mis en garde à vue à la BRI, avant d'être déférés à la prison civile de Sokodé, après avoir reconnu les faits à eux reprochés devant le procureur.

Dans la croisade contre la criminalité faunique, le Tribunal de Première Instance de Sokodé, chef-lieu de la région centrale, a eu la main on ne peut plus lourde contre les nommés, KIZA Matozoué (chasseur, propriétaire des deux grosses pointes), et ses quatre autres complices, KAZIMNA Pakoubadi, TASSOU Faladèma INOUSSA Nourri (guérisseur) et SONHAYE Agbala. Coupables, selon le juge, de destruction et de tentative de commercialisation directe sans droit, de deux grosses défenses d'éléphant le 26 août 2022 à Sokodé. A cet effet, KIZA Matozoué, propriétaire des deux grosses pointes devra croupir quinze mois ferme en prison et payer quinze millions de francs d'amende. Parce que déclaré coupable de tuerie d'éléphants dans le parc Fazao, de circulation et de commercialisation illégale de deux grosses défenses d'éléphants, espèce intégralement protégée. Les quatre autres prévenus trafiquants d'ivoire sont condamnés chacun pour complicité de tentative de commercialisation des pièces d'espèce animale intégralement protégée, à quinze mois de prison dont neuf mois de sursis et à payer une amende de dix millions de francs chacun. Outre les différentes peines, les cinq contrevenants devront trouver encore leur portefeuille. Au motif qu'ils vont casquer solidairement vingt millions de francs de dommages et intérêts en faveur du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF).

❖ Affaire des trois présumés trafiquants de 50 statuettes en ivoire

Une opération d'arrestation s'est déroulée, les 13 et 14 octobre 2022 à Lomé, avec l'action conjuguée de l'OCRTIDB, du MERF et d'EAGLE-Togo.



Cette opération a permis d'arrêter dans un hôtel, le 13 octobre 2022, deux trafiquants d'ivoire répondant aux noms de Mamoudou KAMARA et d'Oumar KAMARA. Les deux présumés trafiquants, de nationalité guinéenne ont été pris par les éléments de l'OCRTIDB en pleine négociation de vente de cinquante statuettes en ivoire mis soigneusement dans un sac après avoir emballé le tout dans un linceul blanc. Les faits tels que rapportés, précisent que pour faire la transaction, Oumar KAMARA s'est déplacé dans un hôtel et a été interpellé au moment où il s'apprêtait à écouler les statuettes en ivoire. Son complice, Mamoudou KAMARA qu'il avait placé dans la rue pour faire le guet, avait été découvert et arrêté sans qu'il n'ait le temps de prendre la fuite. Poursuivant l'enquête, le 14 octobre et sur collaboration de Oumar



KAMARA, qui a fourni le nom de son fournisseur pendant son interrogatoire, une équipe de l'OCRTIDB accompagnée du dénonciateur s'est transportée le même jour à la bijouterie du Sénégalais nommé SECK Moustapha, où, sur renseignement, l'équipe est parvenue à identifier ce dernier puis procéder à son interpellation. Les trois trafiquants arrêtés ont été reconnus coupables et déférés à la prison civile de Lomé le vendredi 21 octobre 2022. S'ils sont jugés, ils encourent une peine de prison allant d'un à cinq ans et d'une amende d'un (01) million à cinquante (50) millions de Francs CFA.

Rappelons que le Togo a adopté un code forestier, sans oublier les efforts de saisies d'ivoire en provenance des autres pays. Aussi, le nouveau code pénal dans son volet environnement renforce la protection de la faune et la flore dans son article 761 qui réprime d'un maximum de cinq ans de prison et de cinquante



millions d’amende, toute personne qui directement ou indirectement commercialise sans droit, une espèce animale protégée. «En ce moment où l’on dispose de preuves de plus en plus manifestes des liens entre les organisations terroristes et le crime organisé contre l’environnement avec existence de plusieurs modes de financement dudit terrorisme à travers cette criminalité environnementale sous toutes ses formes, tout acteur impliqué dans cette lutte devra doubler d’engagement aux fins de

contribuer à l’application stricte de la loi, seul moyen de donner un signal fort et décourager toute autre personne ayant cette intention criminelle », a déclaré le Coordinateur assistant d’EAGLE-Togo.

❖ Affaire des trois trafiquants béninois de deux grosses défenses d’éléphant

Une opération d’arrestation s’est déroulée en novembre 2022 à Lomé, avec l’action conjuguée de l’OCRTIDB, du MERF et d’EAGLE-Togo.



Cette opération a permis d'arrêter, le 12 novembre 2022, trois présumés trafiquants en flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation illégale de deux grosses défenses d'éléphant, dans un quartier périphérique de la capitale. Les trois présumés trafiquants, tous de nationalité béninoise, ont été pris par les éléments de l'OCRTIDB en pleine négociation de vente d'ivoire. Ils encourent une peine de prison allant d'un à cinq ans et d'une amende d'un (01) million à cinquante (50) millions de Francs CFA.



Les faits tels que rapportés, précisent que pour faire la transaction, les nommés Daniel AKAKPO, François ADAWOU, et Mathias ASSAMBI, se sont déplacés dans

un hôtel et ont été interpellés au moment où ils s’apprêtaient à faire la transaction de leur produit. Les présumés trafiquants, sachant que leur activité de commercialisation de pièces d’espèces en voie d’extinction est délictuelle, ont, pour la transaction, minutieusement emballées les deux grosses défenses d’éléphants dans un sac, avant de les mettre dans une grosse valise.

V- JURIDIQUE

Indicateur

Nombre de suivi d’audience en 2022	03
Nombre de trafiquants derrière les barreaux avant déferrement et placement sous mandants de dépôt au parquet en 2022	18
Nombre de trafiquants derrière les barreaux après jugement et condamnation en 2022	18
Nombre de trafiquants ayant été condamnés à des peines d’emprisonnement avec sursis	12
Nombre de trafiquants en attente de procès fin 2021	06
Nombre de trafiquants en fuite en 2022	00
Nombre de transactions financières avec le MERF	00

Le Département juridique durant l’année 2022 a travaillé sur le suivi juridique des cas déjà pendants devant les différents tribunaux du pays et des audiences, notamment à Lomé et à Sokodé. Les visites de prison ont été faites et les juristes ont activement participé aux six opérations d’arrestations dans les villes de Lomé et de Sokodé. Quatre cas ont été portés devant les instances de juridictions où douze prévenus incriminés de flagrant délit de détention et commercialisation et détention illégale de défenses d’éléphants, de peaux de fauves, de dents d’hippopotame et de griffes, ont été condamnés. Sur dix-huit prévenus, douze ont été jugés et condamnés à de différentes peines d’emprisonnement.

A Sokodé, cinq trafiquants de défenses d'éléphants ont été condamnés le 26 août 2022 par le Tribunal de Première Instance de Sokodé, chef-lieu de la Région Centrale, pour flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de produits fauniques. KIZA Matozoué, propriétaire des deux grosses pointes devra croupir quinze mois ferme en prison et payer quinze millions de francs d'amende. Parce que déclaré coupable de tuerie d'éléphants dans le parc Fazao, de circulation et de commercialisation illégale de deux grosses défenses d'éléphants, espèce intégralement protégée. Les quatre autres trafiquants d'ivoire sont condamnés chacun pour complicité de tentative de commercialisation des pièces d'espèce animale intégralement protégée, à quinze mois de prison dont neuf mois de sursis et à payer une amende de dix millions de francs chacun. Outre les différentes peines, les cinq contrevenants devront trouver encore leur portefeuille. Au motif qu'ils vont casquer solidairement vingt millions de francs de dommages et intérêts en faveur du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF). Le procès des cinq trafiquants de deux grosses pointes d'éléphants a été pédagogique. D'abord pour condamner les cinq trafiquants, le juge a fait référence à l'article 761 du nouveau code pénal du Togo qui dit clairement que la destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie est punie d'une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinquante millions sans préjudice de toute autre disposition du présent code.

A Lomé, une opération d'arrestation s'est déroulée, le 22 mars 2022, avec l'action conjuguée de l'OCRTIDB, du MERF et d'EAGLE-Togo. Cette opération de Lomé a permis d'arrêter, trois individus répondant aux noms de ALASSANI Ibrahim, propriétaire des défenses d'éléphants en vente, DOUTI Yendine et AMEGNIGAN Raphaël, tous de nationalité togolaise. Après la saisie des six défenses d'éléphants, ces trafiquants ont été mis sous mandat de dépôt le 20 avril 2021, après avoir été placés en garde à vue puis présentés au procureur et reconnu les faits à eux reprochés. Les trafiquants ont été jugés et condamnés vendredi 3 juin 2022, par la première chambre correctionnelle du Tribunal de 1ère instance de Lomé pour trafic illicite et illégal de six défenses d'éléphants. Ils ont écopé d'une peine d'emprisonnement de six mois dont quatre avec sursis.

Les trois trafiquants après avoir reconnu les faits à eux reprochés, ont écopé d'une peine d'emprisonnement de six mois dont quatre avec sursis. Ils paieront en sus, une amende de deux cent mille francs CFA chacun pour flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de produits fauniques.

Une opération d'arrestations s'est déroulée et deux présumés trafiquants ont été arrêtés en flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de deux défenses d'éléphant le 6 mai 2022, dans un quartier périphérique de Lomé, avec la collaboration des agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et du Blanchiment (OCRTIDB) et du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo. Arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation illégale de produits fauniques à Lomé, les nommés YACOUBOU Issaka et MOUKAILA Saidou, tous de nationalité togolaise, sont d'abord mis en garde à vue à l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB), avant d'être déférés à la prison civile de Lomé le 10 mai 2022, après avoir reconnu les faits à eux reprochés devant le procureur. Ils ont été jugés le 3 juin 2022 et condamnés à six mois de prison avec quatre mois de sursis.

Cette décision de justice, bien que conforme à la vision de collaboration entre le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) et le réseau EAGLE-Togo qui s'active dans l'application des lois fauniques dans de nombreux Etats africains, reste faible, car le commerce illégal des espèces est un crime et une menace sérieuse qui doit être traitée sérieusement par les Etats Africains. Selon le Coordinateur Assistant d'EAGLE-Togo, les lois ne sont pas faites pour la forme mais pour sévir afin de dissuader le moindre contrevenant. « Passer deux mois de prison ne décourage point un trafiquant d'ivoire. En clair, une telle décision ne saurait être dissuasive au point d'amener d'autres personnes à abandonner leur intention d'exercer une telle activité Illicite aujourd'hui en lien avec des réseaux criminels organisés transnationaux », a-t-il indiqué.

Le 19 mai 2022, deux présumés trafiquants de peaux de fauves ont été arrêtés en flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de deux peaux de lions, cinq peaux de léopards, trois peaux de servals, seize dents d'hippopotames et trente griffes de lions, dans un quartier périphérique

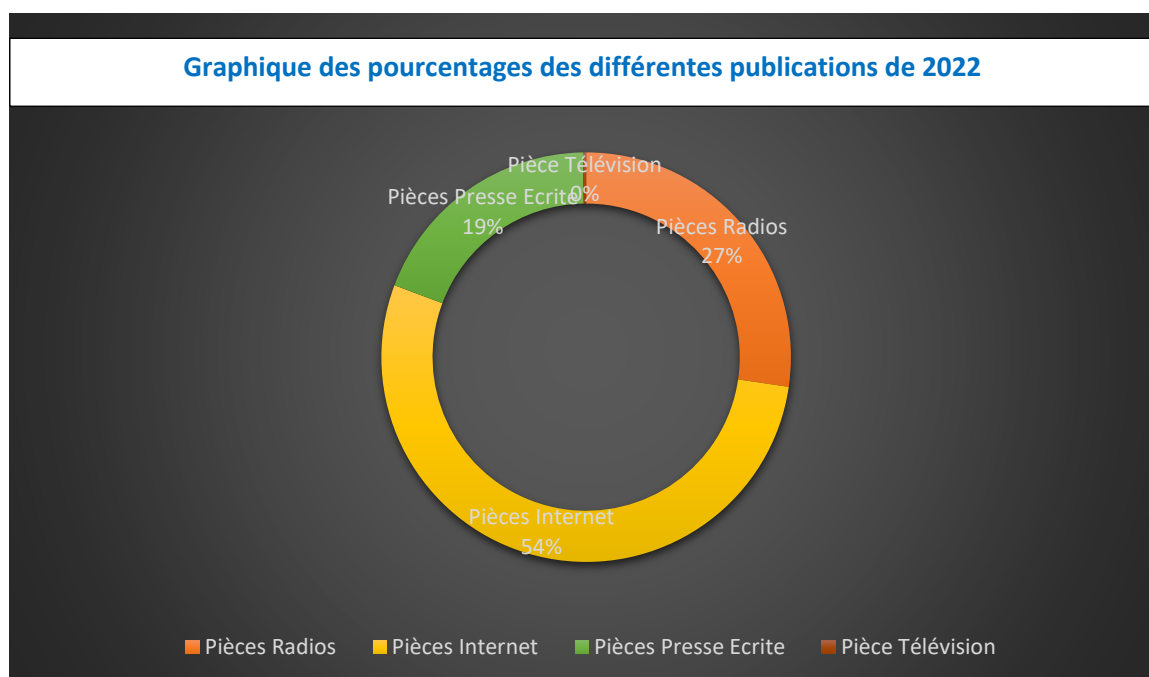
de Lomé, avec la collaboration des agents de l'OCRTIDB et du MERF en collaboration avec EAGLE-Togo. Arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation de dépouilles d'espèces animales intégralement protégées par la CITES et les textes togolais portant classification et protection des espèces sauvages, les nommés YEKPON Lucien, un récidiviste et DAKO Marc, sont d'abord mis en garde à vue, avant d'être déférés le 24 mai 2022 à la prison civile de Lomé, après avoir reconnu les faits à eux reprochés devant le procureur. Les deux prévenus ont été jugés le 16 juin 2022, et condamnés à six mois de prison avec cinq mois de sursis. Une peine légère surtout que l'un des prévenus est un récidiviste.

six opérations d'arrestations de trafiquants en possession de défenses d'éléphants, de peaux de fauves, de dents d'hippopotame, de queue d'éléphant et de griffes de lion	
Nombre de trafiquants arrêtés	18
Nombre de trafiquants condamnés	12
Plus d'1 an de prison	01
Libération	07
Sursis	Trois mois et plus
Nombre de jours passés en prison	moins d'un an

VI- MEDIA

Indicateurs :

Nombre de pièces médiatiques totales : 482			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
00	132	258	92



482 pièces médiatiques représentent les résultats des opérations d'EAGLE-Togo en 2022. Ces pièces médiatiques se déclinent de la manière suivante : **258** pièces Internet, **92** pièces écrites, **132** pièces Radio et **00** Pièce télévision. Parmi les médias locaux ayant produit des articles papiers écrits, on note «Union pour la République», « L'Eveil de la Nation», «Le Correcteur», «La Manchette», «Togo Matin», «Chronique de la Semaine», «Vision d'Afrique», «Nouvelle Opinion», « Dialogue », « Le Bâtisseur », «Le Libéral» «Le Canard Indépendant», «Le Changement», « L'Engagement », « Social Infos », « Echos du pays», «Waraa les Vainqueurs » et « Planète Ecologie »

Le responsable médias en 2022 a d'abord mis en place un plan de communication avec les médias locaux et internationaux. Ce plan a consisté à discuter avec les responsables des organes de presse en ligne, de presse écrite, de stations radios et de télévision. Pour donner une visibilité aux activités d'EAGLE-Togo, le responsable médias a d'abord recyclé les contacts des responsables de la presse en ligne au Togo, des correspondants des agences internationales de presse au Togo et de la presse panafricaine en ligne. Ensuite, une rencontre en ligne a été faite avec ces responsables de la presse en ligne. Les échanges ont porté sur les objectifs du réseau EAGLE-Togo. De cette rencontre, une base de données des adresses et contacts a été mise en place. Une autre rencontre s'est faite par la suite avec les responsables des organes de la presse écrite, des stations radios et télévision. Les échanges ont tourné au tour des objectifs du réseau EAGLE-Togo. Le responsable médias a réussi à dissiper le doute qui animait les journalistes. Une autre base de données des adresses des journalistes a été mise en place. Par la suite, d'autres rencontres ont été faites pour rassurer les journalistes.

La publication des articles écrits qui donnent une vision au projet, a permis au responsable médias d'établir une réelle relation de collaboration avec les journalistes. En effet, les journalistes ont souvent publié et animé des débats sur les activités du réseau EAGLE-Togo. Même des rencontres avec les journalistes de l'intérieur du pays ont été effectuées, notamment avec les journalistes radios de Dapaong, de Kara, de Sokodé et de Kpalimé. Ce qui a fait qu'il y a eu des publications et débats sur les activités et les objectifs du réseau EAGLE-Togo. Les organes de presse nationaux et internationaux (presse en ligne, stations radios et la presse écrite), se sont engagés à publier tout ce qui vient du réseau EAGLE-Togo afin de donner une visibilité à toutes ses actions.

Le responsable média a aussi rencontré au cours du mois de novembre des journalistes des stations radios internationales, des journalistes de la presse écrite et de la presse en ligne tant à Lomé qu'à l'intérieur du pays. Les débats ont tourné autour des objectifs du réseau EAGLE-Togo et des ambitions du réseau et au renforcement de la confiance à la maison de la presse à Lomé. Ces rencontres ont été l'occasion pour certains journalistes d'apprendre et d'apprécier le rôle que remplit le réseau EAGLE pour protéger les espèces à travers l'application de la loi. Au cours des différentes rencontres, les hommes des médias à travers des

questions d'explications sur la protection des espèces en voie d'extinction comprennent le bien-fondé de la protection des espèces sauvages et les avantages que cela procure au pays et à l'Homme. Au cours de cette rencontre du mois de novembre avec les hommes des médias, nous avons aussi échangé avec de nouveaux journalistes tant de la presse en ligne que des stations radio et presse écrite. Les discussions ont été fructueuses, ils (les nouveaux journalistes) ont indiqué leur disponibilité à accompagner EAGLE-Togo afin de donner plus de visibilité à toutes ses activités.

Au cours des différentes rencontres avec les journalistes à l'intérieur du pays, il a été surtout question de redynamiser la collaboration avec ceux-ci sans oublier de parler clairement des objectifs du projet EAGLE-Togo et de faire connaître les ambitions du projet et renforcer la confiance, comme déjà souligné plus haut. Il a plus été question de rassurer les hommes des médias sur la franche collaboration et d'étoffer le carnet d'adresse. Cela nous a permis de discuter avec de nouveaux journalistes tant de la presse en ligne que des stations radio et presse écrite. Les discussions ont été fructueuses, car les hommes des médias ont indiqué leur disponibilité à nous accompagner en diffusant tout qui leur sera soumis.

Quelques liens des articles :

<https://togodailynews.info/togo-3-trafiquants-de-41-perroquets-gris-a-queue-rouge-condamnes/>

<https://togoenlive.info/2022/01/21/togo-3-trafiquants-de-perroquets-gris-a-queue-rouge-condamnes/>

<https://aspanews.tg/2022/01/24/trafic-despeces-protegees-trois-trafiquants-de-41-perroquets-gris-a-queue-rouge-condamnes/>

https://citoyeninfo.com/articles/trafic_despeces_protegees_trois_trafiquants_de_4_f6d7a8-1112.html

<http://impartialactu.info/togo-3-trafiquants-de-41-perroquets-gris-a-queue-rouge-condamnes/>

<https://africa-talents.tg/togo-condamnation-de-trois-trafiquants-de-41-perroquets-gris-a-queue-rouge/>

<https://interfaxpress.com/togo-3-trafiquants-de-41-perroquets-gris-a-queue-rouge-condamnes/>

<http://lemerite.info/?p=862>

<https://www.wakatsera.com/trafic-despeces-protegees-trois-trafiquants-de-41-perroquets-gris-a-queue-rouge-condamnes/>

https://www.alwihdainfo.com/Togo-des-trafiquants-d-especes-protegees-condamnes_a110723.html

<https://guineemining.info/trafic-despeces-protegees-trois-trafiquants-de-41-perroquets-gris-a-queue-rouge-condamnes/>

<https://www.vivafrik.com/2022/01/22/trafic-despeces-protegees-trois-trafiquants-de-41-perroquets-gris-a-queue-rouge-condamnes-au-togo-a44081.html>

<https://www.dropbox.com/s/72xbv70982q2h9k/Opinion%20743%20du%2024%20Janvier%202022.pdf?dl=0>

<https://lecorrecteur.info/singlepost-trafic-despeces-protegees---trois-trafiquants-de-41-perroquets-gris-a-queue-rouge-condamnes-21-926-19467>

<https://www.republicoftogo.com/toutes-les-rubriques/medias/deux-ans-de-prison-pour-trafic-de-perroquets>

<https://social-infos.com/index.php/2022/01/22/trafic-despeces-protgees-trois-trafiquants-de-41-perroquets-gris-a-queue-rouge-condamnes/>

<https://www.dropbox.com/s/gq0rn3ec1mgim5/RVP314.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/qgd31js6jqbnt12/AZUR%20FM%20323.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/2ch18ut54y4cj5l/ITIESSI%20FM%20314.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/n1du28y9ujbyby/LA%20VOIX%20DE%20VO%20315.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/eli4w3bdkdgg0vd/MOKPOKPO%20FM%20439.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ou5tt7sl8jkzm7x/VGK%20258.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/yp3z8tzgor67uu6/BRIGE%20FM%20321.mpeg?dl=0>

<https://ladepechedabidjan.info/2022/01/21/togo-traffic-despeces-protgees-trois-trafiquants-de-41-perroquets-gris-a-queue-rouge-condamnes/>

<https://www.dropbox.com/s/lwq7wd8b5tffgb5/RADIO%20CENTRALE%20FM.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/cqvagicz2dyv2as/radio%20planete%20plus%20312.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/dkfzrzuzaz7f0k5/LE%20DIALOGUE%20241%20du%2026%20Janvier%202022.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/0cgft61sefhxcgw/RADIO%20DAWUL%20.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/lurowz2uxd1e7h1/RADIO%20TABALA.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/wffk60grg4edetc/null.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/01hux4fxjb8kc12/RADIO%20TCHAMBA.mp3?dl=0>

<http://www.lomebougeinfo.com/lome/trafic-despeces-protegees-trois-trafiquants-de-41-perroquets-gris-a-queue-rouge-condamnes/>

<https://www.dropbox.com/s/vmvusnh69pf0sgj/Changement%20768.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/6utj5id38vgpi1u/chronique%20635.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/r48rn32ks03i9ci/Eveil%20759%20du%2028%20Janvier%202022.pdf?dl=0>

<https://africaleadnews.com/2022/01/27/trafic-despeces-protegees-trois-trafiquants-de-41-perroquets-gris-a-queue-rouge-condamnes/>

<https://www.togoactu.com/togo-3-trafiquants-de-41-perroquets-gris-a-queue-rouge-condamnes/>

<https://lopinion.tg/2022/01/24/trafic-despeces-protegees-trois-trafiquants-de-41-perroquets-gris-a-queue-rouge-condamnes/>

<https://www.dropbox.com/s/ovm78q07g4ldxar/PDF%20302.pdf?dl=0>

<https://theworldnews.net/ci-news/bien-qu-inscrit-sur-la-liste-rouge-le-pangolin-reste-toujours-menace>

<https://africnews.net/bien-quinscrit-sur-la-liste-rouge-le-pangolin-reste-toujours-menace/>

<https://www.connectionivoirienne.net/2022/02/23/bien-quinscrit-sur-la-liste-rouge-le-pangolin-reste-toujours-menace/>

<https://aspamnews.tg/2022/02/25/bien-quinscrit-sur-la-liste-rouge-le-pangolin-reste-toujours-menace/>

<https://www.afropages.fr/connection-ivoirienne/bien-qu-inscrit-sur-la-liste-rouge-le-pangolin-reste-toujours-menace>

[https://www.mediacongo.net/article-actualite-100717 bien qu inscrit sur la liste rouge le pangolin reste toujours menace.html](https://www.mediacongo.net/article-actualite-100717-bien-qu-inscrit-sur-la-liste-rouge-le-pangolin-reste-toujours-menace.html)

<https://guineemining.info/bien-quinscrit-sur-la-liste-rouge-le-pangolin-reste-toujours-menace/>

<https://nigerinter.com/2022/02/23/biodiversite-bien-quinscrit-sur-la-liste-rouge-le-pangolin-reste-toujours-menace/>

<https://www.dropbox.com/s/prt7cocx8beqvlp/B%C3%84TISSEUR%20385%20pmd.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/69wk14ou00arpu0/Changement%20772.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/xaywqjv8d19oqap/chronique%20639.pdf?dl=0>

https://citoyeninfo.com/articles/le_pangolin_toujours_menace_malgre_la_dose_de_prot_5efbca-1116.html

<http://impartialactu.info/bien-quinscrit-sur-la-liste-rouge-le-pangolin-reste-toujours-menace/>

<https://togoenlive.info/2022/02/23/togo-le-pangolin-demeure-toujours-menace/>

<http://lemerite.info/?p=932>

<https://afrique-news.info/bien-que-protege-le-pangolin-reste-toujours-menace/>

<https://www.horizon-news.net/index.php/fr/component/k2/item/7136-bien-qu-inscrit-sur-la-liste-rouge-le-pangolin-reste-toujours-menace>

<https://newsaffricanow.com/cote-divoire/bien-quinscrit-sur-la-liste-rouge-le-pangolin-reste-toujours-menace/>

<https://togodailynews.info/bien-quinscrit-sur-la-liste-rouge-le-pangolin-reste-toujours-menace/>

<https://www.africa-press.net/cameroun/toutes-les-actualites/bien-quinscrit-sur-la-liste-rouge-le-pangolin-reste-toujours-menace>

<https://ladepechedabidjan.info/2022/02/23/bien-quinscrit-sur-la-liste-rouge-le-pangolin-reste-toujours-menace/>

<https://mediatopnews.tg/?p=101>

<https://interfapress.com/certes-liste-rouge-pangolin-reste-toujours-menace/>

<https://africa-talents.tg/le-pangolin-toujours-menace/>

<https://www.vivafrik.com/2022/02/24/bien-quinscrit-sur-la-liste-rouge-le-pangolin-reste-toujours-menace-a44532.html>

<https://www.dropbox.com/s/zg0imi0hzyobwxj/Eveil%20763%20du%2025%20F%C3%A9vrier%2022.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/p9gqjywcuilhjy0d/RVP%20409.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/9o8y4y6tw8fiwrm/AZUR%20FM%20405.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/8snnj41imnpuvid/BRIDGE%20FM%20426.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/6kh9wkng2f1wubj/ITIESSI%20FM%20412.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/p8edbo70mpfcm8c/LA%20VOIX%20DE%20VO%20446.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/r52q1tsovdilx4f/radio%20la%20voi%20d%27agou%20403.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/sttluw9tfe04tr8/RADIO%20PLANETE%20PLUS%20616.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/v8xlw2lq31r6dum/MOKPOKPO%20FM%20440.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/x9w38of8h3se16t/Opinion%20748%20du%2028%20F%C3%A9vrier%202022.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/a6xxkgxcnmkwji2/WhatsApp%20Audio%202022-02-28%20at%2017.18.29.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/f8gryejhoygtpr/correcteur%201031.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/utqf9hwt2zc98u1/WhatsApp%20Audio%202022-02-28%20at%2017.21.12.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/bhyaxwzl8ofkqh5/WhatsApp%20Image%202022-03-02%20at%2011.49.42.jpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/hvaem70hq9uvrfn/LE%20DIALOGUE%20244%20du%2002%20Mars%202022.pdf?dl=0>

<https://www.republicoftogo.com/content/download/106010/2759481/1>

<https://togodailynews.info/3-presumes-trafiquants-en-possession-de-six-defenses-delephants-arretes-et-deferes-a-la-prison-civile-de-lome/>

<https://vert-togo.com/togo-arrestation-de-3-presumes-trafiquants-des-defenses-delephants/>

<https://togoenlive.info/2022/03/28/togo-3-presumes-trafiquants-divoire-interpelles-et-deferes-a-la-prison-civile-de-lome/>

<http://impartialactu.info/3-presumes-trafiquants-en-possession-de-six-defenses-delephants-arretes-et-deferes-a-la-prison-civile-de-lome/>

<https://interfaxpress.com/3-presumes-trafiquants-possession-de-six-defenses-delephants-arretes-deferes-a-prison-civile-de-lome/>

https://aspamnews.tg/2022/03/29/trois-presumes-trafiquants-arretes-en-possession-de-six-defenses-delephants-deferes-a-la-prison-civile-de-lome/?fbclid=IwAR0vqIhj_cBNOPTdaamt3YZbJl3tpcEXWFRgtIMxgTRfUMMyM5WShvIPnE

<https://citoyeninfo.com/articles/trois-presumes-trafiquants-arretes-en-possession-d-6-defenses-delephants-deferes-a-la-prison-civile-de-lome-1132.html>

<https://focusguinee.info/2022/03/28/trois-presumes-trafiquants-arretes-en-possession-de-six-defenses-delephants-deferes-a-la-prison-civile-de-lome/>

<https://www.dropbox.com/s/zeotxd2ixtur8ob/PDF%20310.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ow3ghw04ny1f9fp/RADIO%20CENTRALE%20FM.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/oe4ypuos7bocur7/RADIO%20COSMOS%20FM%20%281%29.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/quo6korimzcpfn5/RADIO%20TABALA%20FM.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/t3jgo09rr35r29s/RADIO%20TCHAMBA%20FM.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ar2s3gwrpvhjv3r/LA%20MANCHETTE.%200195.pdf?dl=0>

<https://horizon-news.net/index.php/fr/component/k2/item/7328-trois-presumes-trafiquants-arretes-en-possession-de-six-defenses-d-elephants-deferes-a-la-prison-civile-de-lome>

<http://lemerite.info/?p=975>

<https://www.zoodomail.com/fr/international/trois-presumes-trafiquants-arretes-en-possession-de-six-defenses-delephants-deferes?msckid=b6192507b00911eca1174edb7fbc28db>

<https://voixdebamako.com/trois-presumes-trafiquants-arretes-en-possession-de-six-defenses-delephants-deferes-a-la-prison-civile-de-lome/?msckid=b6197cc2b00911ec999af7a388d84518>

<https://ladepechedabidjan.info/2022/03/28/trois-presumes-trafiquants-arretes-en-possession-de-six-defenses-delephants-deferes-a-la-prison-civile-de-lome/?msckid=d8f3d77ab00d11eca6956226e757e687>

<https://www.republicoftogo.com/content/download/106330/2766251/1>

<https://www.dropbox.com/s/963356rivt37njx/RVP%20326.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/f5zfjh1bim0e6ji/240%20mokpokpo%20fm.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/jpr534onm75bfrm/AZUR%20FM%20359.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/okx8llrkdyfl4p4/VGK%20402.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/fbo13u4h33c7vlk/itiessi%20fm%20346.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/tfpm8m4496cwyud/LA%20VOIX%20DE%20VO%20309.mpeg?dl=0>

https://malijet.com/actualite_internationale/268275-trois-pr%C3%A9sum%C3%A9s-trafiquants-arr%C3%AAt%C3%A9s-en-possession-de-six-d%C3%A9fenses.html?msclkid=aabd1761b0d911ecb19eff50305b2fca

<https://www.dropbox.com/s/3blhko1wrwjkj20/LE%20B%C3%84TISSEUR%20390.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/vrpfmmisd64wvey/LE%20DIALOGUE%20248%20du%2031%20Mars%202022.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/svhe650zd7ot2db/RADIO%20DAWUL%20FM%20307.MP3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/b9al167dyigjz79/RADIO%20%20LA%20VOIX%20D%27ASSOLI%20247.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ljegnqyv9ad7gg2/RADIO%20tchaoudjo%20315.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/4hp6dalm3II54vp/chronique%20644.pdf?dl=0>

<https://mediatopnews.tg/?p=192>

<https://www.dropbox.com/s/4nq9tumlbsdu2u/canard%20819.pdf?dl=0>

<https://social-infos.com/index.php/2022/03/29/trois-presumes-trafiquants-arretes-en-possession-de-six-defenses-delephants-deferes-a-la-prison-civile-de-lome/>

<https://impartialactu.info/terrible-menace-dextinction-des-lamantins-dafrique-de-louest/>

<https://togoenlive.info/2022/04/26/afrique-de-louest-les-lamantins-menaces-dextinction/>

<https://flashinfotogo.com/2022/04/26/les-lamantins-dafrique-de-louest-de-plus-en-plus-menaces/>

https://citoyeninfo.com/articles/des_lamantins_dafrique_de_louest_menaces_d_une_ter_19242e-1139.html

<https://vert-togo.com/les-lamantins-dafrique-de-louest-menaces-dextinction/>

<https://africa-talents.tg/les-lamantins-dafrique-de-louest-sur-la-liste-rouge-des-mammiferes-marins-menaces/>

<https://social-infos.com/index.php/2022/04/26/terrible-menace-dextinction-des-lamantins-dafrique-de-louest/>

<https://aspanews.tg/2022/04/27/terrible-menace-dextinction-des-lamantins-dafrique-de-louest/>

<https://interfaxpress.com/2022/04/grande-menace-dextinction-des-lamantins-dafrique-de-louest/>

<https://lepopulistetogo.com/terrible-menace-dextinction-des-lamantins-dafrique-de-louest/>

<https://guineemining.info/terrible-menace-dextinction-des-lamantins-dafrique-de-louest/?msclkid=00ea73f3c61511ec9aeaf4bdce3effaa>

<https://www.zoodomail.com/fr/international/terrible-menace-dextinction-des-lamantins-dafrique-de-louest?msclkid=00ea4170c61511ecbf6b90809d65b902>

https://malijet.com/actualite_internationale/269075-terrible-menace-d%E2%80%99extinction-des-lamantins-d%E2%80%99afrique-de-l%E2%80%99ouest.html?msclkid=00ea00b3c61511ec844622dd4020a282

<https://www.wakatsera.com/terrible-menace-dextinction-des-lamantins-dafrique-de-louest/?msclkid=00e9d689c61511eca82e38dbcf5c9215>

<https://www.bing.com/news/search?q=Terrible+menace+d%E2%80%99extinction+des+lamantins+d%E2%80%99Afrigue+de+l%E2%80%99ouest&qvpt=Terrible+menace+d%E2%80%99extinction+des+lamantins+d%E2%80%99Afrigue+de+l%E2%80%99ouest&FORM=NWRFSH&msclkid=00e998e5c61511ec8cbefeb44d00cfe7>

<https://ladepechedabidjan.info/2022/04/26/terrible-menace-dextinction-des-lamantins-dafrique-de-louest/>

<https://www.senegalblackrainbow.org/2022/04/27/les-lamantins-en-danger/?msclkid=fba6bc1ac6cf11ec8434a616c51307e6>

<https://theworldnews.net/sn-news/terrible-menace-d-extinction-des-lamantins-d-afrique-de-l-ouest?msclkid=fba6d574c6cf11ec8ad757637a836a54>

https://www.ndarinfo.com/%E2%80%8BTerrible-menace-d-extinction-des-lamantins-d-Afrique-de-l-ouest_a33733.html?msclkid=fba53c85c6cf11ec96c07be8f90bb351

<https://www.dropbox.com/s/qbxi26bnile86p/Changement%20780.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/szhd8ytpwjihcou/chronique%20648.pdf?dl=0>

<http://www.lomebougeinfo.com/lome/terrible-menace-dextinction-des-lamantins-dafrique-de-louest/>

<https://www.dropbox.com/s/2uul2xusgljnare/RADIO%20CENTRALE%20FM%20409.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/7y5q0w6wh4mw9dn/RADIO%20COSMOS%20422.mp3?dl=0>

<http://lemerite.info/?p=998>

<https://www.dropbox.com/s/1pk9gyk62ds1re7/canard%20823.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/uq0vfld3dsvr62p/RADIO%20DAWUL%20FM%20420.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/x7s05bqg979n5fq/RADIO%20TABALA%20FM%20431.mp3?dl=0>

<https://icilome.com/2022/04/terrible-menace-dextinction-des-lamantins-dafrique-de-louest/>

<https://www.dropbox.com/s/ga0alv52nezs4p/Eveil%20772%20du%2029%20Avril%202022.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/k0arn7zcrsri4v/RADIO%20LA%20VOIX%20DE%20L%27OTI%20421.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/z8pb5b84qmvhxyz/RADIO%20TCHAMBA%20423.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/vyyvhvg5qho88e9/ITIESSI%20FM%20438.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/x4ys1quotfu2koy/RVP%20552.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/wa62881595csef1/VGK%20447.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/2za2iuvvgopu7lw/PLANETE%20535.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/4xjllmo02asq946/AZUR%20FM%20532.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/j8a3973uh7z8i4r/BRIDGE%20FM%20552.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/qsij6ck1hff5rhb/DUNENYO%20FM%20452.mp3?dl=0>

<https://togoenlive.info/2022/05/11/2-trafiquants-specialises-dans-le-commerce-illegal-divoires-deposes-a-la-prison-de-lome/>

<https://impartialactu.info/2-trafiquants-specialises-dans-le-commerce-illegal-divoires-deferes-a-la-prison-civile-de-lome/>

<https://aspamnews.tg/2022/05/11/deux-trafiquants-specialises-dans-le-commerce-illegal-divoires-deferes-a-la-prison-civile-de-lome/>

<https://www.togoactu.com/togo-2-trafiquants-specialises-dans-le-commerce-illegal-divoires-deferes-a-la-prison-civile-de-lome/?msckid=cea154fad13411eca7b53d57c2625889>

<https://www.togoactualite.com/togo-2-trafiquants-specialises-dans-le-commerce-illegal-divoires-deferes-a-la-prison-civile-de-lome/?msckid=cea17cc4d13411ecb545c501b5e6af8e>

<https://flashinfotogo.com/2022/05/11/trafique-divoires-2-specialistes-se-retrouvent-a-la-prison-civile-de-lome/>

<https://interfapress.com/2022/05/deux-trafiquants-specialises-dans-le-commerce-illegal-divoires-deferes-a-la-prison-civile-de-lome/>

<https://social-infos.com/index.php/2022/05/11/commerce-illegal-divoires-deux-trafiquants-ecroues-a-la-prison-civile-de-lome/>

<https://www.wakatsera.com/togodeux-trafiquants-specialises-dans-le-commerce-illegal-divoires-deferes-a-la-prison-civile-de-lome/>

<https://vert-togo.com/defenses-delephants/>

<https://ladepechedabidjan.info/2022/05/11/togo-deux-trafiquants-specialises-dans-le-commerce-illegal-divoires-deferes-a-la-prison-civile-de-lome/>

<https://togodailynews.info/togo-deux-trafiquants-specialises-dans-le-commerce-illegal-divoires-deferes-a-la-prison-civile-de-lome/>

<https://africa-talents.tg/commerce-illegal-divoire-deux-trafiquants-deferes-a-la-prison-civile-de-lome/>

https://citoyeninfo.com/articles/prison_civile_de_lome_2_trafiquants_specialises_fe8c50-1140.html

<https://lepopulistetogo.com/togo-deux-trafiquants-divoires-deferes-a-la-prison-civile-de-lome/>

<https://afrique-news.info/deux-trafiquants-specialises-dans-le-commerce-illegal-divoires-deferes-a-la-prison-civile-de-lome/>

<https://www.dropbox.com/s/dxo0i4olriuffbc/Changement%20782.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/zkh6wy5tajmv0ls/chronique%20650.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/6op8q2yk9v7r43p/LE%20B%C3%84TISSEUR%20N%C2%B0396.pdf?dl=0>

<https://www.afropages.fr/alwihda-info/togo-des-trafiquants-d-ivoire-deferes-a-la-prison-civile-de-lome>

https://www.alwihdainfo.com/Togo-%E2%80%8Bdes-trafiquants-d-ivoire-deferes-a-la-prison-civile-de-Lome_a113586.html

<https://icilome.com/2022/05/togo-commerce-illegal-divoire-2-trafiquants-deferes-a-la-prison-civile-de-lome/>

<https://guineemining.info/deux-trafiquants-specialises-dans-le-commerce-illegal-divoires-deferes-a-la-prison-civile-de-lome/>

<http://www.lomebougeinfo.com/lome/deux-trafiquants-specialises-dans-le-commerce-illegal-divoires-deferes-a-la-prison-civile-de-lome/>

<https://mediatopnews.tg/?p=238>

<http://lemerite.info/?p=1023>

<https://www.dropbox.com/s/6pz93faaiq0k0j6/canard%20825%20du%20vendredi%2013%20mai%202022.jpg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/p16weh6dvgg1cea/Opinion%20773%20du%2016%20Mai%202022.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/gwfgx4gg54t7oyz/LE%20DIALOGUE%2050%20du%2012%20Mai%202022.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/xjk961yohzdhbfx/Eveil%20774%20du%2013%20Mai%202022.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/00q7pcy49ua3o1x/RADIO%20CENTRALE%20FM%20309.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ao11wryl3989rq3/RADIO%20COSMOS%20321.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/w7tnjpav1wdf04h/RADIO%20DAWUL%20FM%20306.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/qk4sspcijrhww3/RADIO%20KOZAH%20FM%20331.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/xgq04wa3u5p5ofy/RADIO%20LA%20VOIX%20DE%20L%27OTI%20312.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/gffu4s4w1fdlt2h/RADIO%20TCHAMBA%20319.mp3?dl=0>

<http://www.cote-d-ivoire.net/news=1614204>

<https://www.republicoftogo.com/content/download/106919/2778641/1>

<https://www.dropbox.com/s/wyp6osyy6fo78fc/RVP%20335.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ogzpcny57s6ipi5/itiessi%20fm%20455.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/n076y6x5x7bsj6x/la%20voix%20d%27agou%20435.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/3keqlpb43fqr80i/VGK%20458.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/o7gv7hf4ztcxda2/AZUR%20FM%20434.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/cbptr1ianu4ao1d/bridge%20fm%20355.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/78urmy38j57tys7/PDF%20316.pdf?dl=0>

<https://togodailynews.info/trafic-de-peaux-de-fauves-deux-beninois-arretes-et-deferes-a-la-prison/>

<https://flashinfotogo.com/2022/05/25/trafic-de-peaux-de-fauves-deux-beninois-arretes-et-deferes-a-la-prison/>

<https://aspamnews.tg/2022/05/26/trafic-de-peaux-de-fauves-deux-beninois-arretes-et-deferes-a-la-prison/>

<https://impartialactu.info/trafic-de-peaux-de-fauves-deux-beninois-arretes-et-deferes-a-la-prison/>

<https://citoyeninfo.com/articles/trafic-de-peaux-de-fauves-deux-beninois-arretes-619c90-1153.html>

<https://africa-talents.tg/trafic-de-peaux-de-fauves-deux-beninois-arretes-et-deferes-a-la-prison/>

<https://tgoenlive.info/2022/05/25/trafic-de-peaux-de-fauves-deux-beninois-arretes-et-deferes-a-la-prison/>

<https://www.wakatsera.com/trafic-de-peaux-de-fauves-deux-beninois-arretes-et-deferes-a-la-prison/>

<https://interfaxpress.com/2022/05/trafic-de-peaux-de-fauves-deux-beninois-arretes-et-deferes-a-la-prison/>

https://www.ndarinfo.com/Trafic-de-peaux-de-fauves-deux-Beninois-arretes-et-deferes-a-la-prison_a33907.html

<https://theworldnews.net/sn-news/trafic-de-peaux-de-fauves-deux-beninois-arretes-et-deferes-a-la-prison>

<https://voixdebamako.com/trafic-de-peaux-de-fauves-deux-beninois-arretes-et-deferes-a-la-prison/>

<https://ladepechedabidjan.info/2022/05/26/togo-trafic-de-peaux-de-fauves-deux-beninois-arretes-et-deferes-a-la-prison/>

<https://guineemining.info/trafic-de-peaux-de-fauves-deux-beninois-arretes-et-deferes-a-la-prison/>

http://malijet.com/actualite_internationale/269744-traffic-de-peaux-de-fauves-deux-beninois-arretes-et-deferes-a-la-.html

<https://afrique-news.info/togo-traffic-de-peaux-de-fauves-deux-beninois-arretes-et-deferes-a-la-prison/>

<https://vert-togo.com/traffic-de-peaux-de-fauves-deux-beninois-arretes/>

<http://lemerite.info/?p=1034>

<https://www.dropbox.com/s/2j3tl13wlnagb4c/Eveil%20776%20du%2027%20Mai%202022.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/m7othniy0yswvtn/LE%20DIALOGUE%20251%20du%2027%20Mai%202022.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/y05py94u07rtirz/AZUR%20FM%20652.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/gg0sekvidef2iy/BRIDGE%20FM%20521.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/lorz76u013azdso/ITIESSI%20FM%20554.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/op0nedu1ep97g3w/LA%20VOIX%20DE%20VO%20524.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/c8gjxw7cekgsx6c/PLATE%20PLUS%20502.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/nvm4mbrqd8kom0k/RADIO%20CENTRALE%20FM%20402.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/nh1btwzrn8xov8h/RADIO%20COSMOS%20FM%20419.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/c2k61bfdsz6aik8/RADIO%20DAWUL%20FM%20401.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/j3pf5a0710lfa3y/RADIO%20KOZAH%20FM%20403.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/d1y40bg3xeb181x/RADIO%20LA%20VOIX%20DE%20L%27%20OTI%20405.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/8pofov00qia1nyf/RADIO%20TCHAMBA%20FM%20417.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/fju8t6nrglmle4/RVP%20520.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/19f5uluxe2j0gyI/WhatsApp%20Image%202022-05-27%20at%2010.34.29.jpeg?dl=0>

<https://social-infos.com/index.php/2022/05/25/trafic-de-peaux-de-fauves-deux-beninois-arretes-et-deferes-a-la-prison/>

<http://www.lomebougeinfo.com/lome/trafic-de-peaux-de-fauves-deux-beninois-arretes-et-deferes-a-la-prison/>

<https://www.zodomail.com/fr/international/trafic-de-peaux-de-fauves-deux-beninois-arretes-et-deferes-la-prison>

<https://omondo.info/index.php/fr/id-societe/trafic-de-peaux-de-fauves-deux-beninois-arretes-et-deferes-a-la-prison>

<https://icilome.com/2022/05/togo-trafic-de-peaux-de-fauves-deux-beninois-arretes-et-deferes-a-la-prison/>

<https://www.dropbox.com/s/qhyv6psf3n5eok3/PDF%20317.pdf?dl=0>

<https://www.bing.com/videos/search?q=Trafic+de+peaux+de+fauves+%3a+deux+B%c3%a9ninois+arr%c3%aat%c3%a9s+et+d%c3%a9f%c3%a9r%c3%a9s+%c3%a0+la+prison&qpvt=Trafic+de+peaux+de+fauves+%3a+deux+B%c3%a9ninois+arr%c3%aat%c3%a9s+et+d%c3%a9f%c3%a9r%c3%a9s+%c3%a0+la+prison&view=detail&mid=784724AE6D9C90B1FBDA784724AE6D9C90B1FBDA&&FORM=VRDGAR>

<https://news.piaafrica.com/wakat-sera/trafic-de-peaux-de-fauves-deux-beninois-arretes-et-deferes-a-la-prison/4a8bde97df>

<https://mediatopnews.tg/?p=283>

<https://l-frii.com/togo-traffic-de-peaux-de-fauves-deux-beninois-arretes-et-deferes-a-la-prison/>

<https://www.dropbox.com/s/8pcs1idmh57e5ez/IMG-20220601-WA0147.jpg?dl=0>

<https://focusguinee.info/2022/06/14/trafic-despeces-protegees-trois-trafiquants-ivoire-condamnes-a-six-mois-de-prison/>

https://www.alwihdainfo.com/Trafic-d-especes-protegees-au-Togo-3-trafiquants-d-ivoire-condamnes-a-6-mois-de-prison_a114417.html

<http://www.africain.info/trafic-d-especes-protegees-trois-trafiquants-d-ivoire-condamnes-a-six-mois-de-prison-au-togo>

https://www.ndarinfo.com/Trafic-d-especes-protegees-trois-trafiquants-d-ivoire-condamnes-a-six-mois-de-prison_a34029.html

<https://www.wakatsera.com/especes-protegees-trois-trafiquants-divoire-condamnes-a-six-mois-de-prison/>

<https://www.paperblog.fr/9765272/trafic-d-especes-protegees-trois-trafiquants-d-ivoire-condamnes-a-six-mois-de-prison/>

<https://www.237online.com/trafic-despeces-protegees-trois-trafiquants-divoire-condamnes-a-six-mois-de-prison/>

<http://24haubenin.com/?03-trafiquants-d-ivoire-condamnes-a-six-mois-de-prison>

<http://www.cote-d-ivoire.net/news=1624902>

<https://news.piaafrica.com/wakat-sera/trafic-despeces-protegees-trois-trafiquants-divoire-condamnes-a-six-mois-de-prison/7f947a6e8f>

<https://cameroun24.net/blog/?pg=actu&id=59546>

<https://netafrique.net/trafic-despeces-protegees-au-togo-trois-trafiquants-divoire-condamnes-a-six-mois-de-prison/>

<https://guineemining.info/trafic-despeces-protegees-trois-trafiquants-divoire-condamnes-a-six-mois-de-prison/>

<https://togo.direct.news/news=7789891>

<https://www.msn.com/fr-xl/afrique-centre-et-est/other/togo-trafic-d-esp%C3%A8ces-prot%C3%A9g%C3%A9es-trois-trafiquants-d-ivoire-condamn%C3%A9s-%C3%A0-six-mois-de-prison/ar-AAYvzs8?fromMaestro=true>

<https://www.connectionivoirienne.net/2022/06/17/trafic-despeces-protegees-trois-trafiquants-divoire-condamnes-a-six-mois-de-prison/>

<https://ladepechedabidjan.info/2022/06/17/trafic-despeces-protegees-trois-trafiquants-divoire-condamnes-a-six-mois-de-prison/>

<https://www.africa-press.net/cotedivoire/toutes-les-actualites/trafic-despeces-protegees-trois-trafiquants-divoire-condamnes-a-six-mois-de-prison>

<http://www.infoivoire.net/master.php?mod=une&un=8238>

<http://tchad.niooz.fr/trafic-d-especes-protegees-au-togo-3-trafiquants-d-ivoire-condamnes-a-6-mois-de-prison-44039039.shtml>

<https://mali24.info/2022/06/22/trafic-despeces-protegees-trois-trafiquants-divoire-condamnes-a-six-mois-de-prison/>

<https://www.zoodomail.com/fr/international/trafic-despeces-protegees-trois-trafiquants-divoire-condamnes-six-mois-de-prison>

<https://lepopulistetogo.com/commerce-illegal-des-especes-protegees-les-elephants-risque-croissant-dextinction/>

<https://togonyigba.tg/afrique-commerce-illegal-des-especes-protegees-les-elephants-risque-croissant-dextinction/>

<https://afrique-news.info/commerce-illegal-des-especes-protegees-les-elephants-risque-croissant-dextinction/>

<https://aspamnews.tg/2022/07/26/commerce-illegal-des-especes-protegees-les-elephants-risque-croissant-dextinction/>

<https://maliactu.net/commerce-illegal-des-especes-protegees-les-elephants-risque-croissant-dextinction/>

<https://www.connectionivoirienne.net/2022/07/26/commerce-illegal-des-especes-protegees-les-elephants-dafrique-risque-croissant-dextinction/>

https://citoyeninfo.com/articles/commerce_illegal_des_especes_protegees_les_eleph_ab9459-1167.html

<https://impartialactu.info/commerce-illegal-des-especes-protegees-les-elephants-dafrique-en-danger-croissant-de-mort/>

<https://flashinfotogo.com/2022/07/26/commerce-illegal-des-especes-protegees-les-elephants-dafrique-en-danger-croissant-de-mort/>

<https://lemissaire.tg/trafic-illegal-despeces-protegees-les-elephants-menacees-de-disparaitre/>

<http://www.africain.info/news=7926620>

<https://africa-talents.tg/afrique-le-traffic-international-divoire-met-en-peril-les-elephants/>

<https://togoenlive.info/2022/07/26/commerce-illegal-des-especes-protegees-les-elephants-dafrique-en-danger-croissant-de-mort/>

<https://www.togoscoop.info/2022/07/commerce-illegal-des-especes-protegees.html>

<http://guinee114.com/commerce-illegal-des-especes-protegees-les-elephants-risque-croissant-dextinction/>

<https://guineematin.com/2022/07/26/commerce-illegal-des-especes-protegees-les-elephants-risque-croissant-dextinction/>

<https://www.afropages.fr/connection-ivoirienne/commerce-illegal-des-especes-protegees-les-elephants-d-afrique-risque-croissant-d-extinction>

<https://www.xibaaru.sn/commerce-illegal-des-especes-protegees-les-elephants-risque-croissant-dextinction/>

<https://news.piaafrica.com/mali-actu/commerce-illegal-des-especes-protegees-les-elephants-risque-croissant-dextinction/e445f287a0>

<http://www.futureafrique.net/node/14204>

<https://ladepechedabidjan.info/2022/07/26/commerce-illegal-des-especes-protegees-les-elephants-risque-croissant-dextinction/>

<https://www.zoodomail.com/fr/international/commerce-illegal-des-especes-protegees-les-elephants-risque-croissant-dextinction>

<https://netafrique.net/commerce-illegal-des-especes-protegees-les-elephants-risque-croissant-dextinction/>

<https://lekaloum.com/commerce-illegal-des-especes-protegees-les-elephants-risque-croissant-d-extinction-70207.html>

<https://www.wakatsera.com/commerce-illegal-des-especes-protegees-les-elephants-risque-croissant-dextinction/>

<https://www.ledebativoirien.net/2022/07/26/especes-protegees-danger-dun-commerce-illegal-un-risque-croissant-dextinction-frappe-lelephant-dafrique/>

<http://www.lomebougeinfo.com/lome/commerce-illegal-des-especes-protegees-les-elephants-risque-croissant-dextinction/>

<https://www.dropbox.com/s/oykgt8zai5yzqgc/IMG-20220727-WA0036.jpg?dl=0>

<https://social-infos.com/index.php/2022/07/25/commerce-illegal-des-especes-protegees-les-elephants-risque-croissant-dextinction/>

<https://www.msn.com/fr-xl/afrique-de-l-ouest/actualite/commerce-ill%c3%a9gal-des-esp%c3%a8ces-prot%c3%a9g%c3%a9es-les-%c3%a9l%c3%a9phants-risque-croissant-d-extinction/ar-AA100DkE>

<https://vert-togo.com/commerce-illegal-des-especes-protegees-les-elephants-dafrique-en-danger-croissant-de-mort/>

<https://www.dropbox.com/s/8eftjph9l2qajfg/RADIO%20CHAMBA%20FM%20402.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/qglc13cnew4bbii/RADIO%20DAWUL%20FM%20411.mp3?dl=0>

<https://interfaxpress.com/2022/07/commerce-illegal-des-especes-protegees-les-elephants-dafrique-en-danger-croissant-de-mort/>

<https://www.dropbox.com/s/z2cir01dygqku15/chronique%20659.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/x1uzcg3b4k44bnf/RADIO%20LA%20VOIX%20DE%20L%27OTI%20411.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/0yc8mz4pfc14gvo/LE%20B%C3%84TISSEUR%20N%C2%B0407.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/dihviwfsa5bdwks/RADIO%20CENTRALE%20FM%20357.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/0dw83bo3tphv5vy/LE%20DIALOGUE%20256.pdf%20du%2028%20Juillet%202022.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/d682w104jhuye9q/RADIO%20COSMOS%20402.mp3?dl=0>

<https://newsblogworld.info/2022/07/28/afrique-commerce-illegal-des-especes-protegees-les-elephants-risque-croissant-dextinction/>

<https://actusalade.com/commerce-illegal-especies-protegees-elephants-risque-croissant-extinction/>

<https://www.dropbox.com/s/apoznkumh3gnaqv/LA%20VOIX%20DE%20VO%20630.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/sf9yz7ozzf5oytc/RVP%20544.mp3?dl=0>

<https://actufirst.com/54619-2/>

<https://www.dropbox.com/s/nlh2chcs10tmzeh/azur%20fm%20628.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/77vjg5l0zu8rp9d/itiessi%20fm%20620.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/6gy7j4muhbr3qzw/Eveil%20784%20du%2029%20Juillet%202022.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/bv5aq8czi2gtl97/WhatsApp%20Audio%202022-07-28%20at%2019.20.54.mp3?dl=0>

<https://infowakat.net/commerce-illegal-des-especes-protegees-les-elephants-risque-croissant-dextinction/>

<https://www.africa-press.net/guinee-conakry/toutes-les-actualites/commerce-illegal-des-especes-protegees-les-elephants-risque-croissant-dextinction>

<https://senalioune.com/commerce-illegal-des-especes-protegees-les-elephants-risque-croissant-dextinction/>

<https://mali24.info/2022/07/30/commerce-illegal-des-especes-protegees-les-elephants-risque-croissant-dextinction/>

<https://koulouba.com/societe/commerce-illegal-des-especes-protegees-les-elephants-risque-croissant-dextinction>

<https://bamada.net/commerce-illegal-des-especes-protegees-les-elephants-risque-croissant-dextinction>

<https://www.dropbox.com/s/e1qyd61jpsm1vb2/canard%20836.pdf?dl=0>

<https://www.connectionivoirienne.net/2022/07/26/commerce-illegal-des-especes-protegees-les-elephants-dafrique-risque-croissant-dextinction/>

<https://www.dropbox.com/s/o409xshp30yh7al/PDF%20325.pdf?dl=0>

<https://niarela.net/societe/commerce-illegal-des-especes-protegees-les-elephants-risque-croissant-dextinction>

<http://www.africain.info/news=8020527>

<https://lanouvelletribune.info/2022/08/bien-que-menace-lhippopotame-reste-la-cible-privilegiee-du-commerce-illicite-divoire/>

<https://www.24haubenin.info/?Bien-que-menace-l-hippopotame-reste-la-cible-privilegiee-du-commerce-illicite-d>

<http://futureafrique.net/node/14334>

<https://senalioune.com/bien-que-menace-lhippopotame-reste-la-cible-privilegiee-du-commerce-illicite-divoire/>

<https://www.ledebativoirien.net/2022/08/25/especes-protegees-bien-que-menace-lhippopotame-reste-la-cible-privilegiee-du-commerce-illicite-divoire/>

<https://lemissaire.tg/bien-que-menace-lhippopotame-reste-la-cible-privilegiee-du-commerce-illicite-divoire/>

<https://aspamnews.tg/2022/08/25/bien-que-menace-lhippopotame-reste-la-cible-privilegiee-du-commerce-illicite-divoire/>

<https://republiquedujapap.com/2022/08/24/bien-que-menace-lhippopotame-reste-la-cible-privilegiee-du-commerce-illicite-divoire/>

https://www.ndarinfo.com/Bien-que-menace-l-hippopotame-reste-la-cible-privilegiee-du-commerce-illicite-d-ivoire_a34487.html

<https://www.wakatsera.com/bien-que-menace-lhippopotame-reste-la-cible-privilegiee-du-commerce-illicite-divoire/>

<https://www.africa-press.net/tchad/toutes-les-actualites/les-hippopotames-dafrique-en-danger#:~:text=Bien%20que%20menac%C3%A9%2C%20l%E2%80%99hippopotame%20reste%20la%20cible%20privil%C3%A9gi%C3%A9e,son%20habitat%20et%20le%20braconnage%20pour%20son%20ivoire.>

<https://www.wasexo.bj/bien-que-menace-lhippopotame-reste-la-cible-privilegiee-du-commerce-illicite-divoire/>

<https://social-infos.com/index.php/2022/08/24/bien-que-menace-lhippopotame-reste-la-cible-privilegiee-du-commerce-illicite-divoire/>

<https://www.republicoftogo.com/content/download/108057/2803067/1>

<https://newsafrikanow.com/cote-divoire/les-hippopotames-dafrique-en-danger/>

<https://theworldnews.net/bj-news/bien-que-menace-l-hippopotame-reste-la-cible-privilegiee-du-commerce-illicite-d-ivoire>

<https://guineemining.info/bien-que-menace-l-hippopotame-reste-la-cible-privilegiee-du-commerce-illicite-divoire/>

<https://www.connectionivoirienne.net/2022/08/24/les-hippopotames-dafrique-en-danger/>

<https://vert-togo.com/togo-lhippopotame-toujours-menace/>

https://citoyeninfo.com/articles/bien_que_menace_lhippopotame_reste_la_cible_privi_d8f992-1180.html

<https://impartialactu.info/lhippopotame-fait-desormais-face-a-dautres-menaces/>

<https://togoenlive.info/2022/08/25/lhippopotame-fait-desormais-face-a-dautres-menaces/>

<https://africa-talents.tg/lhippopotame-en-danger/>

<https://lepopulistetogo.com/bien-que-menace-lhippopotame-reste-la-cible-privilegiee-du-commerce-illicite-divoire/>

<https://ladepechedabidjan.info/2022/08/25/bien-que-menace-lhippopotame-reste-la-cible-privilegiee-du-commerce-illicite-divoire/>

<https://www.dropbox.com/s/y3z8jza7pquc1ia/Le%20B%C3%A2tisseur%20N%C2%B0411.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/5m9jzxcjkikifo/chronique%20663.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/y076wym817cvnt/Changement%20795.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/n46gtpjj6s5t9vd/canard%20839.pdf?dl=0>

<https://news.piaafrica.com/wakat-sera/bien-que-menace-lhippopotame-reste-la-cible-privilegiee-du-commerce-illicite-divoire/f141dd2ffc>

<https://benin7.com/2022/08/24/bien-que-menace-lhippopotame-reste-la-cible-privilegiee-du-commerce-illicite-divoire/>

<http://www.lomebougeinfo.com/lome/bien-que-menace-lhippopotame-reste-la-cible-privilegiee-du-commerce-illicite-divoire/>

<https://burkinainfo.com/2022/08/26/bien-que-menace-lhippopotame-reste-la-cible-privilegiee-du-commerce-illicite-divoire/>

<https://infowakat.net/bien-que-menace-lhippopotame-reste-la-cible-privilegiee-du-commerce-illicite-divoire/>

<https://www.dropbox.com/s/kdsxn1x1boxufpg/RADIO%20CENTRALE%20FM.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/gwvi89oxs7cfp71/RADIO%20COSMOS.mp3?dl=0>

https://www.dropbox.com/s/igcnvh5c5mm7w37/Eveil_787%20du%2026%20Ao%C3%BBt%202022.pdf?dl=0

<https://www.dropbox.com/s/b1w2slglduf2mtc/RADIO%20DAWUL%20FM.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/krhyo0k79kzrad6/RADIO%20TCHAMBA.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/lh7aej2zr6h8jw/RADIO%20TCHAOUDJO%20.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/4diqssl23m01b73/VGK%20523.mpeg?dl=0>

<http://ezahra.info/fr/08252022-1238>

<https://togo-actualites.com/les-hippopotames-dafrique-en-danger-les-trafiquants-font-tout-pour-decimer-la-flore-et-la-faune/>

<https://www.dropbox.com/s/ozq1s8q56tb7f3w/RVP%20520.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/zou8k1nvwhkwrqd/BRIDGE%20FM%20612.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/i0609lar7ki53a7/itiessi%20fm%20610.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/r48toc43cqzoyje/LA%20VOIX%20D4AGOU%20609.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/m6n9kuzy77ykge6/RADIO%20AZUR%20FM%20629.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/u36juule80c130k/Opinion%20784.pdf%20du%2029%20Ao%C3%BBt%202022.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/1qpa25kysfh4q90/LA%20MANCHETTE.%200215.pdf?dl=0>

<https://vert-togo.com/5-trafiquants-divoire-arretes-et-deferes-a-la-prison/>

<https://togoenlive.info/2022/08/31/5-trafiquants-divoire-arretes-et-deferes-a-la-prison-civile-de-sokode/>

https://citoyeninfo.com/articles/togo_5_trafiquants_divoire_arretes_puis_deferes_132c07-1186.html

<https://africa-talents.tg/commerce-illegal-divoire-ces-cinq-trafiquants-photo-payent-le-prix-de-leur-acte/>

<https://impartialactu.info/5-trafiquants-divoire-arretes-et-deferes-a-la-prison-civile-de-sokode/>

<https://leneutre.info/trafic-despeces-protegees-5-trafiquants-divoire-arretes-puis-deferes-a-la-prison-civile-de-sokode/>

<https://icilome.com/2022/08/togo-trafic-despeces-protegees-5-trafiquants-divoire-arretes-puis-deferes-a-la-prison-civile-de-sokode/>

<https://togoweb.net/togo-5-trafiquants-divoire-deferes-a-la-prison-de-sokode/news/>

<https://www.dropbox.com/s/nu75ieetk4ztc89/PDF%20330.pdf?dl=0>

<https://mediatopnews.tg/?p=639>

<https://ticinfos.com/2022/08/31/trafic-despeces-protegees-5-trafiquants-divoire-arretes-puis-deferes-a-la-prison-civile-de-sokode/>

<https://social-infos.com/index.php/2022/08/31/trafic-despeces-protegees-5-trafiquants-divoire-arretes-puis-deferes-a-la-prison-civile-de-sokode/>

<https://www.dropbox.com/s/51d6m10owqiqggq/Changement%20796.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/undfqh28hhhxhy/chronique%20664.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/bh4pllqj5lbrf8e/LE%20B%C3%84TISSEUR%20N%C2%B0412.pdf?dl=0>

<https://www.lomebougeinfo.com/lome/trafic-despeces-protegees-5-trafiquants-divoire-arretes-puis-deferes-a-la-prison-civile-de-sokode/>

<https://www.dropbox.com/s/hvp47zag1vjllhim/LE%20DIALOGUE%20259.pdfdu%2008%20Septembre%202022.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/piejcd903x5tbta/Eveil%20n%C2%B0788%20du%2002%20Septembre%202022.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/y9p0w766qybj9kq/RADIO%20CENTRALE%20FM%20%281%29.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/zrmc6e67apc4h79/RADIO%20COSMOS%20FM.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/syao4rf7ix0jt3f/RADIO%20DAWUL%20FM%20%281%29.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ifodblizj86kdr5/RADIO%20KOZAH%20FM.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/h9ge33pi2wlaxzz/RADIO%20LA%20VOIX%20D%27ASSOLI.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/tr6vpq85bsrf6w0/RADIO%20LA%20VOIX%20DE%20L%27OTI.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/wlrbmhbm668aal/RADIO%20MERIDIEN%20FM.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/uq6q4iqxja73n77/RADIO%20TABALA%20FM.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/5fbenw8wo4cyhi3/RADIO%20TCHAMBA%20%281%29.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/n8eatqttcl4ve5l/RADIO%20TCHAOUDJO.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/820qg1qpf5ijuff/Opinion%20786.pdf%20du%2005%20Sepembre%202022.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/wh3dzv9ho0vlv8g/LA%20MANCHETTE.%200216.pdf?dl=0>

<https://social-infos.com/index.php/2022/10/21/trois-trafiquants-specialises-dans-le-commerce-illegal-divoires-sculptes-arretes-puis-deposes/>

<https://aspamnews.net/2022/10/22/trois-trafiquants-specialises-dans-le-commerce-illegal-divoires-sculptes-arretes-puis-deposes/>

<https://lemissaire.tg/togo-trois-03-trafiquants-specialises-dans-le-commerce-illegal-divoires-sculptes-arretes-puis-deposes/>

<https://leneutre.info/trois-trafiquants-specialises-dans-le-commerce-illegal-divoires-sculptes-arretes-puis-deposes-en-prison/>

<https://netafrique.net/togo-trois-trafiquants-specialises-dans-le-commerce-illegal-divoires-sculptes-arretes-puis-deposes/>

<https://clochemediamonde.fr/2022/10/22/togo-trois-individus-specialises-dans-le-traffic-illegal-divoires-sculptes-arretes-et-deposes/>

<http://24haubenin.com/?Trois-trafiquants-d-ivoires-sculptes-arretes-puis-deposes>

<https://www.ivoire.ci/international/1319.html>

<https://www.ledebativoirien.net/2022/10/commerce-illegal-divoires-3-trafiquants-specialises-dans-le-sculptes-arretes-avec-50-statuettes-une-queue-delephant-et-11-dents-de-lions/>

<https://ticinfos.com/2022/10/23/trois-trafiquants-specialises-dans-le-commerce-illegal-divoires-sculptes-arretes-puis-deposes/>

<https://www.dropbox.com/s/iad0aggnijch5rx/Opinion%20793.pdf%20du%2024%20Octobre%2022.pdf?dl=0>

<http://www.futureafrique.net/node/14629>

<http://www.lomebougeinfo.com/lome/trois-trafiquants-specialises-dans-le-commerce-illegal-divoires-sculptes-arretes-puis-deposes/>

<https://actualade.com/commerce-illegal-divoires-3-trafiquants-arretes-a-lome/>

<https://mediatopnews.tg/?p=1231>

<https://www.dropbox.com/s/f63irzp6u6roxdo/PDF%20337.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/km6y9n4aqzb1f1i/Changement%20803.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/3fmgr155dr0k1xe/chronique%20672.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/nilay422a50ropd/IMG-20221026-WA0005.jpg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/72w7c7z6hi9715w/Le%20B%C3%A2tisseur%20N%C2%B0419.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/097l9llnofkyi83/LE%20DIALOGUE%20265.pdf%20du%2027%20Octobre%202022.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/jka086fx3nqz8ds/RADIO%20CENTRALE%20FM%20314.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/r35rj2gd8k4emso/RADIO%20COSMOS%20327.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/61vf96jhf6n6t1t/RADIO%20DAWUL%20FM%20318.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/10mkscrsfeg1im3/RADIO%20LA%20VOIX%20DE%20L%27OTI%20336.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/9m461ncy012ttql/RADIO%20TABALA%20FM%20322.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ks8gw3epd4jtaen/RADIO%20TCHAMBA%20257.mp3?dl=0>

<https://www.zoodomail.com/fr/international/trois-trafiquants-specialises-dans-le-commerce-illegal-divoires-sculptes-arretes-puis>

<https://www.dropbox.com/s/fandsb98hoj5lkc/IMG-20221028-WA0008.jpg?dl=0>

<https://mali24.info/2022/10/28/trois-trafiquants-specialises-dans-le-commerce-illegal-divoires-sculptes-arretes-puis-deposes/>

<https://www.telegramme228.com/main-lourde-de-la-justice-contre.html>

<https://aspamnews.net/2022/11/04/togo-main-lourde-de-la-justice-contre-cinq-trafiquants-de-defenses-delephants/>

<https://lecorrecteur.info/singlepost-sokode---main-lourde-de-la-justice-contre-cinq-trafiquants-de-defenses-d-elephants-24-1126>

<https://www.wakatsera.com/sokode-main-lourde-de-la-justice-contre-cinq-trafiquants-de-defenses-delephants/>

<https://actualade.com/sokode-main-lourde-de-la-justice-contre-cinq-trafiquants-de-defenses-delephants/>

<https://www.zoodomail.com/fr/justice/sokode-main-lourde-de-la-justice-contre-cinq-trafiquants-de-defenses-delephants>

<https://lemissaire.tg/sokode-togo-main-lourde-de-la-justice-contre-cinq-trafiquants-de-defenses-delephants/>

<https://news.piaafrica.com/wakat-sera/sokode-main-lourde-de-la-justice-contre-cinq-trafiquants-de-defenses-delephants/d0df6d0e93>

<https://www.xibaaru.sn/cinq-trafiquants-de-defense-delephants-condamnes-a-la-prison-ferme-a-sokode/>

<https://ticinfos.com/2022/11/03/sokode-main-lourde-de-la-justice-contre-cinq-trafiquants-de-defenses-delephants/>

<https://www.237online.com/sokode-main-lourde-de-la-justice-contre-cinq-trafiquants-de-defenses-delephants/>

<https://guineemining.info/sokode-main-lourde-de-la-justice-contre-cinq-trafiquants-de-defenses-delephants/>

<https://www.dropbox.com/s/m4csafh1rk9uz9m/IMG-20221104-WA0058.jpg?dl=0>

<https://social-infos.com/index.php/2022/11/01/sokode-main-lourde-de-la-justice-contre-cinq-trafiquants-de-defenses-delephants/>

<https://www.dropbox.com/s/th87h6m2mfwcfai/RADIO%20CENTRALE%20FM%20429.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/upxopoub5f0qzn6/correcteur%201070.pdf?dl=0>

<https://www.lomebougeinfo.com/lome/sokode-main-lourde-de-la-justice-contre-cinq-trafiquants-de-defenses-delephants/>

<https://www.dropbox.com/s/amfii4yfb992wj4/Opinion%20795.pdf%20du%2007%20Novembre%202022.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/gdjys3cilt5oe13/RADIO%20DAWUL%20437.mp3?dl=0>

<https://mediatopnews.tg/?p=1353>

<https://www.dropbox.com/s/iele4vvqt7vbzki/PDF%20339.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/iofl3oyylxzogad/RADIO%20COSMOS%20436.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/56dsokncbu82g7l/Changement%20805.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/l9rs1v58844jsij/chronique%20674.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/gkgqif8yk7d7gxe/ITIESSI%20FM%20648.mp3?dl=0>

https://www.dropbox.com/s/vnddfv52r4ph2i5/LA%20MANCHETTE.%200225_.pdf?dl=0

<https://www.dropbox.com/s/i0cfo2qho0x3ut9/RVP%20455.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/9cdotu3i7y3vx1k/Le%20B%C3%A2tisseur%20N%C2%B0420.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/d0bm3npugg8re3l/LE%20DIALOGUE%20266.pdf%20du%2010%20Novembre%202022.pdf?dl=0>

https://www.alwihdainfo.com/Togo-main-lourde-de-la-justice-contre-cinq-trafiquants-de-defenses-d-elephants_a118772.html

<https://www.dropbox.com/s/2rto0uln99amap0/RVP%20342.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/zcg76wcklj31sak/Opinion%20798.pdf%20du%2028%20Novembre%202022.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/798lrp79vs5l9l8/Eveil%20n%C2%B0799%20du%2025%20Novembre%202022.pdf?dl=0>

<https://www.lomebougeinfo.com/lome/trafic-despeces-protegees-trois-trafiquants-divoire-arretes-puis-deferes/>

<https://www.guinee-eco.info/togo-trois-presumes-trafiquants-divoire-deferes-a-la-prison-civile-de-lome/>

<https://clochemediamonde.fr/2022/11/22/trafic-despeces-protegees-trois-beninois-trafiquants-divoires-arretes-et-deferes-a-la-prison-civile-de-lome/>

<https://www.telegramme228.com/trois-trafiquants-d-ivoire-arretes.html>

<https://mediatopnews.tg/?p=1502>

<https://actufirst.com/74928-2/>

<https://www.dropbox.com/s/zowi9rxt3fhfxe1/bridge%20fm%20429.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/lsvteijjpsp86gy/canard%20ind%C3%A9pendant%20852%20du%2025%20novembre%202022.jpg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/vjj50zxqa34w6rj/Changement%20807.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/quodgbp8042wetb/chronique%20676.pdf?dl=0>

<https://www.wakatsera.com/trafic-despeces-protectees-trois-trafiquants-divoire-arretes-puis-deferes/>

VII- MANAGEMENT

Indicateurs

Nombre de juriste en test en 2022	00
Nombre de media en test en 2022	00
Nombre d'enquêteur en test en 2022	00
Nombre de comptable en test	00

Le département management d'EAGLE-Togo, à part des rencontres et missions avec les autorités du pays, coordonne aussi les activités de tous les autres départements. Plusieurs sessions de recrutement et de test d'enquêteurs ont été effectuées.

L'année 2022 a été pour le coordinateur national par intérim, celle de la restructuration et d'appui au personnel d'EAGLE au Togo. En janvier le département management avec la présence du coordinateur Rens, venu d'Abidjan, a coordonné les activités de tous les autres départements. Une série de rencontres avec les autorités à savoir, une équipe de la Délégation de l'Union européenne au Togo comprenant le Premier Secrétaire et Chef d'Equipe Infrastructure et Environnement, l'Attaché Chargé de Programme-Décentralisation, Sécurité, Justice et le Chargé de Programmes Infrastructures ; l'Ambassadeur des USA au Togo assisté de ses plus proches collaborateurs dont le Premier Conseiller ; le Commandant de Police de l'Ambassade de France, Expert Technique International et Conseiller Technique du DGPN et le Directeur de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB)..

Le département management a également au cours de l'année 2022, coordonné les activités de tous les autres départements. Des rencontres ont été tenues avec le Procureur de la République près le tribunal de Lomé, le Directeur adjoint de l'OCRTIDB, où il a été question de planifier conjointement les opérations d'arrestations sur le terrain. Et aussi avec d'autres autorités et des responsables diplomatiques et de la société civile. Ces rencontres s'inscrivent dans la dynamique non seulement de renforcement des liens de collaboration, mais

également de mener des opérations d'arrestations. Des séances de renforcement de capacités des enquêteurs ont été également faite avec la Coordinatrice d'EAGLE-Sénégal pendant sa mission au Togo pour partage d'expérience et appui aux enquêtes.

VIII -RELATIONS EXTERIEURES

Durant l'année 2022, plusieurs rencontres régulières et ponctuelles ont eu lieu avec les autorités togolaises. En vue d'établir et/ou de renforcer les relations avec les autorités et les acteurs d'application de la loi, quelques partenaires techniques ont été rencontrés à Lomé comme à Sokodé. En janvier, le Coordonnateur a tenu une réunion avec l'Ambassadeur des États-Unis qui a été assisté de ses proches collaborateurs pour présenter l'organisation et renforcer la collaboration.

Le Coordonnateur et le Coordonnateur adjoint ont également eu une série de réunions avec des responsables de l'Union européenne, à savoir le Premier Secrétaire, le Chef de l'équipe Infrastructures et Environnement, l'Attaché chargé du Programme Décentralisation, Sécurité et Justice et du Programme Infrastructures. Chargé de renforcer la collaboration et demande d'accompagnement afin de faire avancer le processus d'enregistrement d'EAGLE-Togo auprès du Ministère de l'Administration Territoriale. Ils ont également tenu une réunion avec le Commandant de la Police de l'Ambassade de France pour renforcer la collaboration.

En février, le coordinateur adjoint a tenu une réunion avec le chef de la Division des aires protégées et de la faune, le point focal CITES, qui a été assisté par l'OCRTIDB et le responsable de projet d'Interpol et point focal pour les opérations afin de renforcer la collaboration dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Ils ont également évoqué les questions liées au rapatriement au Cameroun des perroquets saisis au Togo en octobre 2021.

En juin, le coordinateur adjoint a été invité à la fête de l'indépendance des États-Unis au cours de laquelle il a eu de brèves discussions avec le

ministre de l'environnement et des ressources forestières, l'ambassadeur des États-Unis, le responsable des questions diplomatiques à l'ambassade de France. Au cours des échanges, il a mis l'accent sur les activités d'EAGLE Togo et le renforcement de la collaboration dans la lutte contre la criminalité faunique.

En septembre, le coordinateur adjoint a rencontré le ministre de l'environnement et des ressources forestières pour discuter de la signature du protocole d'accord et renforcer la lutte contre le trafic d'espèces sauvages dans le pays. Il a profité de l'occasion pour présenter les résultats obtenus par EAGLE Togo dans le cadre de la collaboration avec le Ministère. Il a tenu une réunion avec le chef de la division des aires protégées et de la faune et le point focal CITES, afin d'explorer des voies de collaboration pour lutter efficacement contre les exportations illégales d'espèces sauvages. Il a tenu une réunion avec le président et certains membres de la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF), pour construire une collaboration dans la lutte contre la corruption et la criminalité liée aux espèces sauvages.

En décembre le Coordonnateur par intérim a tenu une réunion avec le Directeur du Bureau Central National d'INTERPOL pour discuter de la criminalité liée aux espèces sauvages et renforcer la collaboration. En somme, toutes ces rencontres s'inscrivent dans la dynamique non seulement d'établir ou de renforcer les relations avec les autorités et les acteurs d'application de la loi mais également de mener des opérations d'arrestations.

- CONCLUSION

L'année 2022 a permis au projet d'obtenir des résultats intéressants. Des investigations ont été menées et des arrestations ont été faites. Dix-huit personnes ont été incarcérées et jugées. L'application de la loi s'est relativement améliorée à cause d'abord du nouveau code pénal togolais adopté en juin 2015 et aussi grâce à des activités de sensibilisations de la part du MERF. Les juges se sont mieux familiarisés avec les textes et comprennent surtout l'importance de la protection des espèces menacées. Le projet EAGLE-Togo continue d'entretenir de bonnes relations avec les autorités togolaises et plus particulièrement avec le MERF, les forces de l'ordre notamment l'OCRTIDB, la BRI et la justice à travers les parquets. Par ailleurs, le MERF, l'OCRTIDB et la BRI maintiennent un soutien

fort dans la lutte contre la criminalité faunique. Nous dénotons un manque d'intérêt pour cette lutte auprès des magistrats et les sanctions légères qu'encourent les trafiquants restent un défi en termes de dissuasion efficace au Togo. Les différentes conférences ont permis de mieux cerner la menace sérieuse que représente le commerce illégal des espèces sauvages mais des efforts de la part des autorités restent à faire pour la bonne compréhension des enjeux graves de la criminalité faunique. EAGLE-Togo continue d'entretenir de cordiales relations avec les autorités compétentes, notamment avec le ministère de la Décentralisation et des Collectivités Locales, et avec les responsables de la division juridique du ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et de l'Intégration Africaine, au sujet des démarches administratives pour l'installation d'EAGLE-Togo en qualité d'ONG Internationale. Six opérations réalisées démontrent le dynamisme d'une équipe de jeunes activistes. Pour cette année 2023, l'équipe est dévouée et les prospections faites sont déjà encourageantes.

ANNEXES

Quelques exemples de la presse écrite :

SOCIÉTÉ

Terrible menace d'extinction des lamantins d'Afrique de l'ouest

Mammifère marins par son régime alimentaire essentiellement herbivore, d'où son surnom de « vache marine » ou de « poisson-vache », le lamantin bien que protégé par la CITES, est souvent chassé pour sa chair, sa graisse et à des fins de cérémonies traditionnelles. En effet, il suffit de sillonner les lagunes côtières, les fleuves et les lacs du Togo et du Bénin en passant par le Sénégal, la Guinée, le Liberia, la Sierra Leone, tout comme le Nigeria et le Niger pour constater l'ampleur de la menace qui pèse sur les lamantins. Des filets non conventionnels sont jetés chaque fois dans les eaux par les pêcheurs. Conséquences, les espèces en voie d'extinction dont les lamantins sont capturés malgré leur régime de reproductivité très lente.



Le lamantin ouest-africain vulnérable et inoffensif fait partie de la famille des Siréniens, composée de 6 espèces différentes. Comme les autres espèces, le lamantin d'Afrique de l'ouest est particulièrement menacé et se trouve en constante régression dans toute son aire de répartition. Classé aujourd'hui sur la liste rouge des animaux menacés par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN), le lamantin de l'Afrique de l'ouest est une espèce menacée, car il n'y a actuellement aucun mécanisme officiel régional pour la conservation du lamantin d'Afrique ; les législations et les coutumes nationales et locales dans de nombreux Etats de l'aire de répartition ne s'occupent pas d'une manière adéquate des besoins de conservation de l'espèce.

le pays où il est protégé par une loi nationale, elle n'est pas correctement appliquée. Ainsi, les populations de lamantins dans leur aire de répartition sont menacées par la capture dans les filets de pêche, la chasse, le commerce, les modifications de son habitat, dont la coupe des mangroves et les travaux d'aménagement tels que les barrages.

Aussi, des pressions croissantes sur les ressources naturelles dues principalement à la croissance numérique de la population humaine et à l'utilisation et au développement des zones humides qui en découlent, ainsi qu'à l'utilisation croissante de nouvelles technologies, constituent de graves menaces d'extinction du lamantin.

Pourtant le lamantin contribue à un contrôle de la croissance des plantes dans

CHRONIQUE DE LA SEMAINE N°648 du 28 avril 2022

Astuces

Noni, cette plante magique des feuilles aux racines !

Le noni est une plante qui s'est bien naturalisée en Guyane avec l'existence de petites populations dans la nature à certains endroits du territoire. Il s'adapte facilement à beaucoup de milieux et se reproduit soit par la méthode sexuée (à partir des graines) soit par la méthode asexuée (bouturage). Cet arbuste de taille moyenne est cependant sensible à certains nuisibles (les cochenilles, les nématodes et les acariens rouges). Les fruits sont les parties de la plante les plus fréquemment utilisées et leur récolte peut se faire tout au long de l'année.



Vivant dans les marres de Kpessi, Agbodrafo, Abaékopé (proche d'Aného) et dans le lac Togo, Ekpui, Togoville et Kéta, le lamantin vit aussi dans les fleuves Zio, Haho, et est toujours menacé au Togo « Si mon filet en prend, je vais le vendre comme je vends les poissons pris dans mon filet. Les gens arrêtent des lamantins, mais en catimini. », a déclaré un pêcheur rencontré sur le Lac Togo. Il reconnaît aussi que certains pêcheurs utilisent des filets à mailles illégales, ce qui selon lui, ne favorise pas la régénération des espèces protégées marines, dont le lamantin.

Le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en vue de conserver les aires protégées a mis en place en 2013, le Projet de Renforcement du rôle de conservation du système national des Aires Protégées du Togo (PRAPT) afin d'améliorer le cadre juridique, politique et institutionnel pour le patrimoine des Aires Protégées et du coup protéger les espèces menacées dont les lamantins.

Rappelons que des

Usages traditionnels
Le noni est une véritable panacée : toutes les parties de l'arbuste sont traditionnellement utilisées surtout en phytothérapie (en application topique majoritairement) et également dans le domaine alimentaire et comme agent colorant.

En phytothérapie, l'utilisation du fruit vert prédomine par rapport au fruit mûr. Le jus de fruit vert du noni est consommé pour traiter le diabète, la fièvre et aussi pour soulager les crampes menstruelles et la digestion chez les femmes. Il peut être également utilisé comme tonique en cas de fatigue.

En application topique, le jus vert est déposé directement sur les hémorroïdes ou bien il est utilisé comme bain de bouche pour traiter les ulcères buccaux. Le fruit vert est aussi mâché et directement appliqué sur les blessures et ulcères ou bien il est utilisé en cataplasme sur les furoncles et les fractures.

Feuilles
Le jus préparé à partir des feuilles est utilisé comme fébrifuge, tonique et pour soulager les ulcères. Les feuilles

par voie orale comme abortif et également contre les maux d'estomac, les fièvres, les diarrhées ou la toux.

Racines
La préparation des racines par décoction est utilisée comme laxatif en Thaïlande, comme émétique (pour provoquer un vomissement), emménagogue (pour faciliter le flux menstruel) et pour traiter la jaunisse en Afrique. En infusion, il est employé pour traiter l'hypertension et les maux d'estomac.

Alimentaire
Le noni, en plus d'être une plante médicinale est également une plante comestible utilisée depuis plus de 1000 ans dans les îles Pacifiques. Le fruit est consommé cru ou cuit avec du curry par exemple, alors que les feuilles sont utilisées pour envelopper et parfumer les aliments (le poisson par exemple) lorsqu'ils sont cuits en papillotes. Les feuilles cuites peuvent aussi être consommées comme légumes à Thaïlande ou Java. Depuis plusieurs décennies, feuilles et fruits du noni sont commercialisés, notamment aux Etats Unis, sous forme de thé, capsules, poudres et

CRIMINALITE ENVIRONNEMENTALE :

Plus de 100 millions de requins tués l'an, 4000 éléphants braconnés en Afrique chaque année

La criminalité environnementale progresse, notamment, celle liée au trafic d'espèces sauvages et de bois, représentant la quatrième source de revenus criminels, après les stupéfiants, la contrefaçon et la traite d'êtres humains. World Wildlife Fund soutient que plus de 4000 éléphants sont braconnés en Afrique, uniquement pour leur ivoire. Et, les estimations indiquent que plus de 100 millions de requins sont tués chaque année, soit plus de 3 requins massacrés chaque seconde en moyenne.

Ce génocide animal rythme avec l'extinction des espèces animales protégées. En effet, quelques 17 espèces dont les éléphants et les requins, comme tant d'autres, sont tués et vendues pour leur viande, leur aileron, leur ivoire, pour fabriquer des meubles ou des instruments de musique ou enrichir une collection.

Selon l'UICN, environ 60 % des requins sont actuellement en danger d'extinction. Un bien mauvais présage pour les océans, car la disparition de ces prédateurs-clés qui trônent tout en haut de la chaîne alimentaire aurait de lourdes conséquences pour les écosystèmes marins.

En novembre dernier, les Etats du monde ont été conviés à se prononcer sur proposition mexicaine, sur l'inscription des requins-taupes à l'annexe II de la CITES, la Convention sur le commerce international d'espèces de faune et de flore menacées d'extinction. Dans cette nouvelle liste rouge, six espèces sont classées en « danger critique »,

dont trois pour la première fois. Les requins se retrouvent menacés d'extinction, victimes de l'appétit humain pour leur chair et leurs ailerons.

Les requins tout comme les éléphants souffrent particulièrement de la destruction de leur habitat naturel, du braconnage et de la surpêche qui les privent de certaines de ses sources de nourriture.

L'aménagement des littoraux par l'Homme, la pollution marine et les techniques de pêche destructrices ont tous des incidences sur les habitats naturels marins dont dépend la survie des populations de requins. S'ajoute également le changement climatique auquel nous devons d'importantes transformations qui modifient déjà la distribution de l'espèce et de ses proies. Il n'y a pas que pour sa chair que le requin blanc est chassé à travers la planète. Son foie est également utilisé pour faire de l'huile, sa peau transformée en cuir qui donnera chaussures, sacs ou porte-monnaie, et ses dents

sont vendues aux touristes sous forme de colliers.

Les éléphants sont également abattus dans certaines parties de l'Afrique, pour garder la taille des troupeaux gérable et contenue dans les réserves. Le nombre d'abattages annuels, dans le cadre d'une politique délibérée, varie d'une année à l'autre, mais dépasse probablement 500 par an.

Par exemple, un bras de fer subsiste entre quelques pays africains et la CITES sur la décision ou non de la reprise du commerce de l'ivoire. Ceux d'Afrique australe dont le Zimbabwe, la Namibie, le Botswana et l'Afrique du Sud, veulent avoir l'autorisation pour vendre leurs stocks d'ivoire pour financer leurs politiques de conservation des espèces protégées en voie d'extinction. Ce que la trentaine d'autres pays de la coalition pour l'éléphant d'Afrique ne veut du tout pas entendre et exige la plus stricte interdiction du commerce de l'ivoire à tous les Etats du continent.

En 2021, la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), qui évalue les probabilités de survie des espèces, a fait passer l'éléphant de savane qui vit en Afrique australe, du statut de « vulnérable » à celui de « en danger d'extinction ».



L'éléphant de forêt, dont l'aire de répartition couvre la bande sahélienne et le bassin du Congo, a, lui, été classé « en danger critique d'extinction ».

Au Togo, la population d'éléphants a subi dans les années 90, des pressions qui se sont traduites par l'envahissement des parcs animaliers à des fins anthropiques, mettant en mal les rapports entre les éléphants et les hommes. Néanmoins, il y a des éléphants qui vivent dans le parc de Fazo Malakassa et d'autres à Djamdé. Ceux de Djamdé ne vivent pas dans leur milieu naturel.

Pourtant, des séances de sensibilisation sur la protection des espèces en voie d'extinction dont l'éléphant et le requin sont souvent faites. Aussi, les autorités avaient suspendu l'immatriculation des navires de pêche et la délivrance de licences de pêche aux navires étrangers. Plusieurs navires battant pavillon togolais avaient été radiés du registre pour suspicion de pêche illégale dans les eaux d'autres pays.

Même les organisations in-

ternationales, dont EAGLE-Togo, appuient les autorités dans la protection des espèces protégées en voie d'extinction. C'est dans cet ordre que les 26 et 27 août 2022 à Sokodé, cinq trafiquants avaient été arrêtés au moment où ils s'apprêtaient à écouler deux grosses défenses d'éléphant.

Le 12 novembre 2022 à Lomé, trois trafiquants ont été également arrêtés en flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation illégale de deux grosses défenses d'éléphant dans un quartier périphérique de la capitale.

Stopper l'hécatombe des requins et d'éléphants très prisés dans la médecine asiatique pour leurs soi-disant vertus aphrodisiaques, reste une équation. Certes, les pays dont le Togo, disposent des textes qui sanctionnent les trafiquants d'espèces protégées, mais le commerce illégal des pièces des espèces en voie d'extinction prend toujours de l'ampleur.

LA REDACTION

DECLARATION DES BIENS ET AVOIRS :

La phase de sensibilisation lancée

Le Togo s'est engagé dans un processus de mise en œuvre de mesures pertinentes pour renforcer la bonne gouvernance administrative et économique. Au nombre de ces mesures, se trouve l'adoption de la loi organique fixant la déclaration des biens et avoirs des hautes personnalités, des hautes fonctionnaires et autres agents publics. Une responsabilité que l'Etat togolais a confiée au médiateur de la République après la révision constitutionnelle du 15 mai 2019 en son article 145.

Pour procéder à l'effectivité de cet exercice, le médiateur de la République, Mme Awa Nana Daboya a lancé ce mardi, 31 janvier 2023 à Lomé, une campagne nationale d'information et de sensibilisation dans le but de mobiliser les citoyens autour du processus de déclaration des biens et avoirs.

En prenant l'initiative de cette campagne, Awa Nana souhaite favoriser l'appropriation par les assujettis du

contenu des textes sur la déclaration de biens et avoirs afin de susciter leur adhésion pour un bon déroulement du processus.

« En examinant les thématiques de cette campagne et le contenu des communications qui vont être livrées partout dans les rencontres ; de même qu'au regard de la qualité et des compétences des communicateurs, je ne peux m'empêcher de mesurer la clarté et la pertinence des échanges qui s'en sui-

ront. Il est question de livrer un aperçu sur l'institution du médiateur de la République togolaise : mission, organisation et fonctionnement, d'expliquer la procédure de la déclaration de biens et avoirs au Togo par une présentation du formulaire de déclaration de biens et avoirs dans ses différents feuillets », a déclaré le médiateur.

Présent à la cérémonie, le ministre des droits de l'Homme, Christian Trimua a souligné qu'il s'agira d'informer et de sensibiliser des citoyens sur l'importance de la déclaration des biens et avoirs, de permettre la compréhension commune de l'esprit et de la lettre des instruments juridiques en matière, et de susciter



l'adhésion des assujettis au processus.

Cette campagne sera meublée par les ateliers d'information et d'échanges. Ceci sur toute l'étendue du territoire national, plus précisément dans le Grand Lomé et dans les 5 régions économiques du pays. Il est prévu au total, 2 ateliers dans le Grand Lomé et 5 dans les 5 régions. « La campagne s'adresse à toutes les couches socio-professionnelles du pays, à savoir, le secteur public, le secteur

privé, les partis politiques, les centrales syndicales, les médias officiels et privés, les autorités religieuses et traditionnelles et les acteurs de la société civile », a laissé entendre le ministre Trimua.

À noter que la campagne entend toucher 2000 participants, dont 500 dans le Grand Lomé, et 1500 dans les 5 régions économiques à raison de 300 par région.

Laure KADER

TRAFIC DE PEaux DE FAUVES :

Deux Béninois arrêtés et déférés à la prison

Les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB) appuyés par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) et de EAGLE-Togo, ont mis fin le 19 mai dernier, dans un quartier de Lomé, aux agissements de deux présumés trafiquants de faune qui s'apprêtaient à faire une transaction de deux peaux de lion, cinq peaux de léopard, trois peaux de serval, seize dents d'hippopotame et trente griffes de lion.

Arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation de dépouilles d'espèces animales intégralement protégées par la CITES et les textes togolais portant classification et protection des espèces sauvages, les nommés YEKPON Lucien, un récidiviste et DAKO Marc, sont d'abord mis en garde à vue, avant d'être déférés le 24 mai 2022 à la prison civile de Lomé, après avoir reconnu les faits à eux reprochés devant le procureur. Ils encourent une peine de prison allant d'un à cinq ans et d'une amende d'un (01) million à cinquante (50) millions de Francs CFA.

Une perquisition au domicile du récidiviste arrêté, n'a permis de saisir tout autre produit ou autre dépouille d'animal intégralement protégé. Le lion, emblème de plusieurs Etats africains dont le Togo, est menacé d'extinction et l'Afrique de l'Ouest ne compte plus que moins de 400 lions vivants. La lutte contre la criminalité

faunique prend une nouvelle dimension avec cette arrestation de ces deux présumés trafiquants de faune. Au moment de leur interpellation, le propriétaire des produits n'a du tout pas voulu venir au lieu de la transaction. Il a donc envoyé son intermédiaire Marc pour le faire et lui rendre compte après la vente des produits emballés dans deux gros sacs. Marc après arrestation a conduit les agents au domicile de Lucien qui attendait patiemment, et fut aussi arrêté.

Même si les peaux saisies, une arrestation première nature sur les peaux des félins, ne proviennent pas de la faune et des réserves du Togo, le pays reste une plaque tournante d'exportation et de transit de spécimens d'animaux et de flore sauvages. Mais les autorités, à part les textes nationaux et internationaux sur la protection des espèces protégées ratifiés, s'activent en contribuant à la lutte contre la criminalité liée au trafic illicite d'espèces de faune



et de flore sauvages tout en assurant une sécurité environnementale.

Selon le Coordinateur Assistant d'EAGLE-Togo, le braconnage et le trafic illicite de la faune posent un grand nombre de défis, notamment causés par l'existence d'un nombre de délits connexes tels que la fraude, la contrefaçon, le blanchiment d'argent, la violence et la corruption. « L'arme la plus

criminelle faunique aujourd'hui reste l'application stricte de la loi et le combat efficace de la corruption », a-t-il souligné.

Aussi, l'article 761 du nouveau code pénal dans son volet environnement, sanctionne toute personne qui détruit ou fait le commerce direct ou indirect sans droit d'espèces animales ou végétales à une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinq millions de francs CFA

sans préjudice de toute autre disposition au code.

Pourtant, l'exploitation agricole et l'urbanisation de la savane en Afrique de l'Ouest sous l'effet du fort accroissement démographique, menacent les lions, dont les deux tiers ont disparu au cours des 50 dernières années. Il n'en subsiste qu'environ 400 lions en Afrique de l'Ouest.

Selon les récents rapports de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), les lions d'Afrique de l'Ouest ne vivent plus que sur de petits territoires à l'intérieur de parcs protégés. Par exemple, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso ont respectivement perdu 79 % et 80 % de leur paysage naturel au profit de l'agriculture, souligne un rapport de Panthera.

Le braconnage des félins (lion comme le léopard) constitue une menace qui pèse sur l'espèce qui est sur la liste rouge de la CITES. Si rien n'est fait pour les protéger de la destruction des habitats et du braconnage, entre autres, l'Afrique de l'Ouest pourrait perdre ses lions d'ici cinq ans.

Rappelons que les peaux de fauves saisies au Togo, proviennent de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale. (EAGLE-Togo)

LES RIDEAUX SONT TOMBÉS SUR INTELO 2022 À LOMÉ BUSINESS SCHOOL

avec des morceaux comme « Miadé », « Agbessi »,

quer les faits de société, tels que la corruption en Afrique

noter Lanary reco, le Directeur d'Atouts d'Afrique, une

ses chansons, Olofuo proclame ainsi fièrement son

Sylvestre BENI

Trafic d'espèces protégées :

TOGO : Trois trafiquants lourdement condamnés

Arrêtés le 26 octobre 2021 pour flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale d'espèce faunique en voie d'extinction, et placés sous mandat de dépôt, deux togolais et un nigérian viennent de connaître leur sort, condamnés à des peines d'emprisonnement ferme et des amendes.

Trois trafiquants de quarante-un perroquets gris à queue rouge, espèce entièrement protégée, ont été condamnés le 17 janvier 2022, par le Tribunal de Première Instance de Lomé, pour flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale d'espèce faunique en voie d'extinction.

Reconnus coupables des faits à eux reprochés, Nengi Boro Innocent Denis, de nationalité nigériane, a été condamné à vingt-quatre (24) mois d'emprisonnement ferme et à une amende d'un (1) million de francs CFA dont cinq cent (500) mille francs de sursis. Quant à ses camarades d'infortune, notamment Kpadé Yao et Barigah Théodos, tous deux

de nationalité togolaise, ils ont été condamnés à douze (12) mois de prison avec six mois de sursis. Chacun d'eux payera à titre d'amende, un (1) million de francs CFA dont cinq cent (500) mille francs de sursis.

Au Togo, le perroquet gris est très rare. Mais le pays constitue un pôle de transit et de commercialisation illicite de l'espèce. Pourtant, le nouveau code pénal dans son volet environnement, renforce la protection de la faune et de la flore. L'article 761 de ce code dispose : « La destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et

des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie, est punie d'une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinquante millions sans préjudice de toute autre disposition du présent code ». Et l'article 796 de ce même code précise que « quiconque fait circuler, vend, importe, exporte ou fait transiter les animaux sauvages, vivants, des trophées sans autorisation, est puni d'une peine d'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de cent mille à cinq cent mille francs CFA ou de l'une de ces deux peines ».

Ainsi, la condamnation de ces trois trafiquants d'espèces protégées démontre à suffisance une vraie prise de conscience de la gravité des faits par le Tribunal de Première Instance de Lomé. Le perroquet gris à queue rouge qui peut imiter une grande variété de sons qu'il entend, se retrouve en



Afrique équatoriale, notamment au Cameroun, au Nigeria, au Ghana, au Congo, au Gabon, en Angola, au Kenya, en Ouganda et en Côte d'Ivoire. Il a été inscrit sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en raison de la chute drastique de sa population. C'est dire que le commerce de cette espèce est interdit par la CITES.

Pour rappel, l'opération

d'arrestation des trois trafiquants d'espèce faunique, a été menée par les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et du Blanchiment (OCRTIDB) et le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo, qui est un projet spécialisé dans la lutte contre le trafic international d'espèces sauvages protégées.

Laure KADER

Fin du Stage d'Antalya. Place désormais au bilan Sur le plan comptable, les Eperviers ont rassuré et le Ministre en charge des Sports Dr Lidi Bessi-Kama est plus que satisfaite



Les Eperviers après le dernier match face au Bénin

A Antalya, Paulo Duarte a eu 10 jours intenses. Le sélectionneur a travaillé avec les Eperviers A et les U23. Ces deux équipes nationales ont joué au total 4 matchs amicaux sans le moindre revers. Les A ont un bilan d'une victoire (3-0 face à la Sierra Leone) et d'un nul (1-1 contre le Bénin). Quant aux U23, c'est le carton

plein. Deux victoires convaincantes (1-0, face à Tadjikistan et 3-0 contre le Malawi). Ce qui augure de belles choses pour l'avenir du football togolais.

A l'issue de ce stage de préparation, Dr Lidi Bessi-Kama a livré ses impressions après les 4 sorties des équipes nationales.

«3 victoires et 1 match nul. Bravo à chacun de vous pour la réussite de ce stage. Discipline, travail assidu et fair-play étaient au rendez-vous. Maintenez le cap et travaillez sans relâche pour les prochains défis. Le public sportif a foi en vous. Bon retour», peut-on lire sur son compte Twitter. Cependant le match Togo Bénin laisse entrevoir une absence au milieu de terrain, un manque de cohésion, un apport minime des latéraux au jeu offensif, une incompréhension entre Djene et Boateng dans l'axe de la défense, tels sont les grands chantiers de Paulo Duarte avant le début des éliminatoires de la CAN 2023 en juin prochain. Seul point positif, les Eperviers restent invaincus et sont désormais sur une série de 6 rencontres.

Football / Qatar 2022 : Les Représentants Africains Connus, place au tirage au sort

Les représentants africains à la Coupe du monde de football Qatar 2022 sont connus. Il s'agit du Sénégal, du Ghana, du Cameroun, de la Tunisie et du Maroc.

Ces différents pays ont réussi à arracher leur qualification après les ultimes rencontres des matchs de barrages.

Le Sénégal amené par ses stars a pu se débarasser des pharaons d'Égypte aux tirs aux buts 3-

1, 1 partout sur l'ensemble des 2 rencontres aller et retour. De même, le Ghana a arraché sa victoire face au Nigeria grâce au but à l'extérieur 1-1 partout à Abuja, 0-0 au match aller.

Au Cameroun, la qualification arrachée fait la bonne affaire de Rigobert Song et de Samuel Eto'o, respectivement Sélectionneur et président de la Fecafoot. Après avoir perdu à domicile face au fennecs au match aller, les lions indomptables ont su

marquer 2 buts à l'extérieur ce mardi, battant ainsi 2-1 l'Algérie de Riyad Marhez.

De leurs côtés, le Maroc a battu la RDC 4-1 (1-1 match aller), et la Tunisie, grâce à un match nul à Tunis a su décrocher cette victoire après avoir gagné à l'aller 1-0. Ces différentes sélections attendent donc de connaître leurs adversaires du premier tour au Qatar. Le tirage au sort est prévu ce vendredi à Doha au Qatar à partir de 12h.

Le Pape consacre l'Ukraine et la Russie au Cœur Immaculé de Marie

En la fête de l'Annonciation, le pape François invite toute l'Église à s'unir à l'Acte de consécration de l'Ukraine et de la Russie au Cœur Immaculé de Marie qu'il effectuera en la basilique Saint-Pierre de Rome.

« L'Église, en cette heure sombre, est fortement appelée à intercéder auprès du Prince de la paix et à se faire proche de ceux qui paient dans leur chair les conséquences du conflit », a rappelé le Pape dans une lettre adressée aux évêques du monde entier le 21 mars 2022.

Le Pape invite toute l'Église à prier pour la paix et vivre cette consécration en communion avec lui. Ainsi des veillées de prières et des célébrations sont or-



ganisées dans de nombreux diocèses. Il a choisi d'effectuer cette démarche au cours de la célébration pénitentielle qu'il présidera. Cette consécration sera également réalisée au sanctuaire de Fatima par le cardinal Konrad Krajewski. L'aumônier apostolique s'est notamment rendu ces derniers jours en Ukraine, d'abord à la rencontre des

réfugiés à la frontière avec la Pologne, puis dans plusieurs villes à l'ouest du pays. Le 25 mars 1984, le pape Jean-Paul II avait consacré la Russie au Cœur Immaculé de Marie. Cette consécration avait eu lieu à la demande d'une des enfants ayant vécu les apparitions à Fatima. Déjà au début du conflit, le 24 février, la Conférence des évêques de l'Église catholique romaine en Ukraine avait demandé aux prêtres « de prier l'Acte de Consécration de l'Ukraine au Cœur Immaculé de Notre Dame dès aujourd'hui, après chaque Sainte Messe, en dehors du chant de consécration ».

Trois présumés trafiquants arrêtés en possession de six défenses d'éléphants déferés à la prison civile de Lomé

Trois présumés trafiquants d'ivoire arrêtés à Lomé, en flagrant délit de détention, de circulation, de commercialisation illégale de six défenses d'éléphants et de blanchiment d'argent ont été déferés à la prison civile de la même ville, le 28 mars 2022.



Ces présumés trafiquants qui ont été interpellés le 22 mars dernier, au moment où ils s'approprièrent à écarter les six défenses d'éléphants, une espèce intégralement protégée par les lois nationales et la convention CITES, sont impliqués dans un réseau criminel international très organisé. Ils faisaient passer en contrebande, les défenses d'éléphants à travers les frontières de la sous-région, notamment du Burkina Faso d'où proviennent les défenses d'éléphants.

Une fois arrêtés, les nommés ALASSANI Ibrahim, propriétaire des défenses d'éléphants en vente, DOUTI Yendine et AMEGNIGAN Raphaël, tous de nationalité togolaise, sont d'abord mis en garde à vue à l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB), avant d'être déferés à la prison civile de Lomé, après avoir reconnu les faits à eux reprochés devant le procureur. Ils encourent une peine de prison allant d'un à cinq ans et d'une amende d'un (01) million à cinquante (50) millions de Francs CFA.

Précisons que c'est deux présumés trafiquants de défenses d'éléphants, Yendine et Raphaël qui ont d'abord été interpellés par les éléments de l'OCRTIDB en pleine négociation de vente de six défenses d'éléphants qu'ils ont mis dans un sac sous formes d'un colis. Après la saisie des six défenses d'éléphants, le dernier présumé trafiquant Ibrahim, qui était en retrait du lieu de la transaction, attendant prendre sa part du butin, a été aussi arrêté. Des perquisitions aux domiciles et aux magasins des trois prévenus dans les quartiers de

Bè, Agoè et Hédzranawoé n'ont permis d'avoir une autre pointe d'ivoire, mais de trouver des anciens billets de banque. Dans leurs premières déclarations, les présumés trafiquants ont reconnu les faits qui leur ont été reprochés. Pourtant, le nouveau code pénal dans son volet environnement renforce la protection de la faune et la flore. L'article 761 de ce code dispose : « La destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie est punie d'une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinquante millions sans préjudice de toute autre disposition du présent code ».

Et, l'article 796 de ce même code exprime : « Quiconque fait circuler, vend, importe, exporte ou fait transiter les animaux sauvages, vivants, des trophées sans autorisation est puni d'une peine d'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de cent mille à cinq cent mille francs CFA ou de l'une de ces deux peines » Rappelons que l'opération d'arrestation a été menée par les agents de l'OCRTIDB et le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo. (EAGLE-Togo)

Mali, à part le fait que plus de cinquante Français ont offert leur vie pour protéger les peuples

ne doit pas être la seule à se plaindre de cette méconnaissance des vrais contours de son existence. Ainsi, qui sait qu'au

quotidien du parisien qui court pour attraper son métro et celui de la mère de famille qui parcourt

définitive, les Ukrainiens, quel que soit leur bord, séparatistes ou pas, vont être les vraies victimes d'un

bié...). Cela vaut-il le sacrifice de
Suite à la page 7

Bien qu'inscrit sur la liste rouge, le pangolin reste toujours menacé

Le pangolin, injustement devenu bouc émissaire du COVID-19 et pourtant entièrement protégé par la Convention internationale sur le commerce des espèces sauvages menacées d'extinction (CITES), est le plus traqué des mammifères au monde. Peuplant de vastes régions d'Asie et d'Afrique, cet animal est recherché et abattu pour de bien mauvaises raisons : on attribuerait à son armure de kératine des vertus curatives. On le chasse également parce que sa viande est considérée comme un mets très raffiné dans certaines cultures.

Chaque année, le troisième samedi du mois de février est dédié au pangolin. Mais les sensibilisations pour la protection de l'espèce en voie d'extinction ne dissuadent point les trafiquants, car ses écailles sont censées avoir des propriétés médicinales comme la guérison de l'asthme et du cancer. C'est d'ailleurs pour toutes ces vertus que possède le pangolin, qu'il est illicitement commercialisé par les trafiquants qui encourent des

peines de prison, une fois mis aux arrêts. Selon les derniers chiffres de l'Union internationale de conservation de la nature (UICN), plusieurs millions de pangolins sont capturés et chassés au cours des dix dernières années par les chasseurs locaux qui les vendent à des travailleurs asiatiques présents dans les secteurs du bois et l'agro-industriel qui par la suite, les exportent illégalement en Asie. Selon certaines sources, le trafic de pangolin et de ses écailles s'effectue au Togo par le port autonome de Lomé, une plaque tournante de trafic des espèces protégées. Pourtant en Côte d'Ivoire, une saisie de trois tonnes d'écailles de pangolin a été réalisée le 27 juillet 2017. Les trafiquants avaient en leur possession près de trois impressionnantes tonnes d'écailles de Pangolins venant des forêts ivoiriennes mais également d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, notamment de la Guinée Conakry et du Liberia. D'après le Réseau



EAGLE-Côte d'Ivoire, c'est plus de 4000 pangolins qui ont été tués pour pouvoir réunir ses 3000 kg.

Ces trafiquants, bien connectés à l'international et travaillant en connexion avec des Asiatiques, seul marché pour les écailles de pangolins, utilisent des méthodes sophistiquées pour traverser les frontières internationales avec de grandes quantités de contrebande. Malgré l'augmentation des contrôles de police, les trafiquants réussissent toujours à exporter les pangolins hors des pays. En effet, un agent de contrôle a

déclaré qu'il est difficile de tracer le commerce et l'exportation du pangolin.

Le trafic des espèces en voie d'extinction dont le pangolin provient d'abord des trafiquants qui activent les braconniers par des billets de monnaies, associé à cela, la sous-information et la pauvreté de la majorité de la population. Il faut aussi ajouter un manque d'encadrement efficace des populations sur les questions de la protection des espèces. Le pangolin joue un rôle important dans la biodiversité et est un élément essentiel de la chaîne alimentaire tout en contribuant à

l'équilibre de l'écosystème. Mais cela n'émeut en rien les trafiquants qui continuent d'appauvrir la biodiversité mondiale.

Le nouveau code pénal du Togo dispose à son article 761: « La destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie est punie d'une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinquante millions sans préjudice de toute autre disposition du présent code ». Et, l'article 796 de ce même code exprime : « Quiconque fait circuler, vend, importe, exporte ou fait transiter les animaux sauvages, vivants, des trophées sans autorisation est puni d'une peine d'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de cent mille à cinq cent mille francs CFA ou de l'une de ces deux peines ». (EAGLE-Togo)

DF

SOCIÉTÉ

Trafic d'espèces protégées : Trois trafiquants de 41 perroquets gris à queue rouge condamnés

Trois trafiquants de quarante-un perroquets gris à queue rouge, espèce entièrement protégée, ont été condamnés le 17 janvier 2022, par le tribunal de Première Instance de Lomé, pour flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale d'espèce faunique en voie d'extinction.



Sur les trois trafiquants de perroquets gris à queue rouge reconnus coupables des faits à eux reprochés, NENGI Boro Innocent Denis a été condamné à vingt-quatre mois d'emprisonnement ferme avec un million de francs CFA d'amende dont cinq cent mille francs de sursis.

KPADE Yao et BARRIGAH Théodos ont été condamnés chacun à douze mois d'emprisonnement avec six mois de sursis et à payer chacun une amende d'un million de francs dont cinq cent mille

francs de sursis. Une décision obtenue grâce au soutien du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo, projet spécialisé dans la lutte contre le trafic international d'espèces sauvages protégées.

Au Togo, le perroquet gris est très rare. Mais le pays constitue un pôle de transit

et de commercialisation illégitime de l'espèce. Pourtant, le nouveau code pénal dans son volet environnement renforce la protection de la faune et la flore.

L'article 761 de ce code dispose : « La destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en

vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie est punie d'une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinquante millions sans préjudice de toute autre disposition du présent code ».

Et, l'article 796 de ce même code exprime : « Quiconque fait circuler, vend, importe, exporte ou fait transiter les animaux sauvages, vivants, des trophées sans autorisation est puni d'une peine d'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de cent mille à cinq cent mille francs CFA ou de l'une de ces deux peines ».

Cette sanction démontre une vraie prise de conscience de la gravité des faits par le tribunal de première instance de Lomé. Le perroquet gris à queue rouge qui

peut imiter une grande variété de sons qu'il entend se retrouve en Afrique équatoriale, notamment au Cameroun, au Nigéria, au Ghana, au Congo, au Gabon, en Angola, au Kenya, en Ouganda et en Côte d'Ivoire. Et, il a été inscrit sur la liste rouge de l'Union internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en raison de la chute drastique de sa population. Ainsi, le commerce de cette espèce est donc interdit par la CITES.

Rappelons que l'opération d'arrestation a été menée par les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et du Blanchiment (OCRTIDB) et le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo.

(EAGLE-Togo)

CONSEIL DES MINISTRES DE CE 20 JANVIER :

Ce qui a été dit

Suite de la page 3

pour des prophètes, et autres Et pourtant, une note de la Direction des Cultes d'il y a sur la philosophie de cette prennent d'assauts les coins Eric TANANDE

passent des longueurs de

Trafic de peaux de fauves : Deux Béninois arrêtés et déferés à la prison

Les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCR-TIDB) appuyés par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) et de l'EAGLE-Togo, ont mis fin le 19 mai dernier, dans un quartier de Lomé, aux agissements de deux présumés trafiquants de faune qui s'apprêtaient à faire une transaction de deux peaux de lion, cinq peaux de léopard, trois peaux de serval, seize dents d'hippopotame et trente griffes de lion.

Arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation de dépouilles d'espèces animales intégralement protégées par la CITES et les textes togolais portant classification et protection des espèces sauvages, les nommés YEKPON Lucien, un récidiviste et DAKO Marc, sont d'abord mis en garde à vue, avant d'être déferés le 24 mai 2022 à la prison civile de Lomé, après avoir reconnu les faits à eux reprochés devant le procureur. Ils encourrent une peine de prison allant d'un à cinq ans et d'une amende d'un (01) million à cinquante (50) millions de Francs CFA.

Une perquisition au domicile du récidiviste arrêté, n'a permis de saisir tout autre produit ou autre dépouille d'animal intégralement protégé. Le lion, emblème de plusieurs Etats africains dont le Togo, est menacé d'extinction et l'Afrique de l'Ouest ne compte plus que moins de



Les deux malfaiteurs et leur butin

400 lions vivants. La lutte contre la criminalité faunique prend une nouvelle dimension avec cette arrestation de ces deux présumés trafiquants de faune. Au moment de leur interpellation, le propriétaire des produits n'a du tout pas voulu venir au lieu de la transaction. Il a donc envoyé son intermédiaire Marc pour le faire et lui rendre compte après la vente des produits emballés dans deux gros sacs. Marc après arrestation a conduit les agents au domicile de Lucien qui attendait patiemment, et fut aussi arrêté.

Même si les peaux saisies, une arrestation pre-

mière nature sur les peaux des félins, ne proviennent pas de la faune et des réserves du Togo, le pays reste une plaque tournante d'exportation et de transit de spécimens d'animaux et de flore sauvages. Mais les autorités, à part les textes nationaux et internationaux sur la protection des espèces protégées ratifiés, s'activent en contribuant à la lutte contre la criminalité liée au trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages tout en assurant une sécurité environnemen-

tales. Selon le Coordinateur Assistant d'EAGLE-Togo, le braconnage et le trafic

illicite de la faune posent un grand nombre de défis, notamment causés par l'existence d'un nombre de délits connexe tels que la fraude, la contrefaçon, le blanchiment d'argent, la violence et la corruption. L'arme la plus efficace pour lutter contre cette criminalité faunique aujourd'hui reste l'application stricte de la loi et le combat efficace de la corruption, a-t-il souligné.

Aussi, l'article 761 du nouveau code pénal dans son volet environnement, sanctionne toute personne qui détruit ou fait le commerce direct ou indirect sans droit d'espèces animales ou végétales à une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinq millions de francs CFA sans préjudice de toute autre disposition au code.

Pourtant, l'exploitation agricole et l'urbanisation de la savane en Afrique de l'ouest, sous l'effet du fort

accroissement démographique, menacent les lions, dont les deux tiers ont disparu au cours des 50 dernières années. Il n'en subsiste qu'environ 400 lions en Afrique de l'ouest.

Selon les récents rapports de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN), les lions d'Afrique de l'ouest ne vivent plus que sur de petits territoires à l'intérieur de parcs protégés. Par exemple, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso ont respectivement perdu 79 % et 80 % de leur paysage naturel au profit de l'agriculture, souligne un rapport de Panthera.

Le braconnage des félins (lion comme le léopard) constitue une menace qui pèse sur l'espèce qui est sur la liste rouge de la CITES. Si rien n'est fait pour les protéger de la destruction des habitats et du braconnage, entre autres, l'Afrique de l'Ouest pourrait perdre ses lions d'ici cinq ans.

Rappelons que les peaux de fauves saisies au Togo, proviennent de l'Afrique de l'ouest et de l'Afrique centrale.

EAGLE-Togo

L'Esprit de la Nation - N°776 du 27 Mai 2022

7

Commerce illégal d'ivoires :

Trois trafiquants sculpteurs déposés en prison

50 statuettes en ivoire finement ouvragées, 11 dents de lion et une queue d'éléphant, des pièces d'espèces en voie d'extinction, formellement interdites à la vente, ont été saisies les 13 et 14 octobre 2022 à Lomé. C'était au cours d'une opération des agents de l'Office central de répression du trafic illicite de drogue et du blanchiment (OCR-TIDB) et du Ministère de l'environnement et des ressources forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo.

Mamoudou Kamara et Oumarou Kamara de nationalité guinéenne, ont été arrêtés le 13 octobre 2022 à Lomé avec une importante quantité d'ivoire sous formes de pièces sculptées en statuettes. Pour faire la transaction, Oumarou Kamara s'est déplacé dans un hôtel et a été interpellé au moment où il s'apprêtait à écouler les statuettes en ivoire mis soigneusement dans un sac après avoir emballé le tout dans un linceul blanc. Son complice, Mamoudou Kamara qu'il avait placé dans la rue pour faire le guet, a été découvert et arrêté sans qu'il n'ait le temps de prendre la fuite.

Poursuivant l'enquête, le 14 octobre et sur collaboration de Oumarou Kamara qui a fourni le nom de son fournisseur pendant son interrogatoire, une équipe de

l'OCR-TIDB accompagnée du dénonciateur s'est transportée le même jour à la bijouterie du Sénégalais nommé Seck Moustapha où, sur renseignement, l'équipe est parvenue à identifier ce dernier puis procéder à son interpellation.

Seck Moustapha n'a pas reconnu être le propriétaire des statuettes d'ivoire, mais a admis que c'est une personne dont il n'a pas donné le nom qui lui aurait vendu les cinquante statuettes en ivoire. « Dans l'activité de bijouterie, toute personne vient vendre les articles lorsqu'elle a besoin d'argent. C'est souvent des étrangers qui viennent me vendre et je ne connais pas ses gens et ce sont les blancs souvent qui viennent acheter », s'est-il défendu avant de poursuivre qu'il ne vend pas de l'ivoire. Pourtant, une queue d'éléphant en plus



de onze dents de lion, des pièces des espèces entièrement protégées, ont été trouvées dans son atelier pendant la perquisition.

Les trois trafiquants arrêtés, ont été reconnus coupables et déferés à la prison civile de Lomé le 21 octobre 2022. Ils encourrent une peine de prison allant d'un à cinq ans et d'une amende d'un (01) million à cinquante (50) millions de Francs CFA.

En rappel, le Togo a adopté un code forestier, sans oublier les efforts de saisies d'ivoire en provenance des autres pays. Aussi, le nouveau code pénal dans son volet environnement renforce la protection de la faune et la flore dans son article 761 qui réprime d'un

maximum de 5 ans de prison et de 50 millions d'amende, toute personne qui directement ou indirectement commercialise sans droit, une espèce animale protégée. « En ce moment où l'on dispose de preuves de plus en plus manifestes des liens entre les organisations terroristes et le crime organisé contre l'environnement avec existence de plusieurs modes de financement dudit terrorisme à travers cette criminalité environnementale sous toutes ses formes, tout acteur impliqué dans cette lutte devra doubler d'engagement aux fins de contribuer à l'application stricte de la loi, seul moyen de donner un signal fort et décourager toute autre personne ayant cette intention criminelle », a déclaré le



Coordinateur assistant d'EAGLE-Togo.

Le commerce international de l'ivoire est déclaré illégal depuis 1989, mais les populations d'éléphants en Afrique sont en baisse. Chaque année, près de 20 000 à 30 000 éléphants sont tués pour leurs ivoires, selon le Fonds Mondial pour la Nature. Ce qui équivaut à entre 50 à 80 éléphants tués par jour. L'espèce ne compte plus que 415 000 individus en Afrique, contre 3 à 5 millions au début du siècle dernier.

La rédaction

Le MANCHETTE N° 0223 du 26 Octobre 2022

Société

Employabilité des jeunes chercheurs

Les acteurs ont ponché sur les défis et opportunités

Promouvoir les métiers de la recherche, tel est l'objectif d'un forum qui a réuni, le 21 juillet dernier au CERSA à l'université de Lomé, des chercheurs des domaines socioéconomiques, scientifiques et du monde décisionnel, sur le thème: "Métiers de la recherche et employabilité en Afrique: opportunités et défis". Il est organisé par le Cabinet Nabinex ani partners.

Il a été question d'outiller les jeunes chercheurs pour qu'ils aient cette valeur ajoutée à leur formation initiale afin de pouvoir se mesurer sur le terrain, se valoriser sur le terrain. "L'idée est née du constat selon lequel beaucoup de docteurs, beau-



Les officiels lors de la rencontre

coup de gens après le doctorat se retrouvent dans l'ambarras de choix, dans le manque de choix et ne savent pas quoi faire. Ils se disent qu'ils attendent le recrutement à l'université alors que l'université ne recrute plus autant que ça", explique le Docteur

Gnandi NABINE, DG du Cabinet Nabinex and partners, dressant le tableau de la situation. Il est clair qu'il faut trouver une solution, valoriser la recherche.

"Dans le cours de nos recherches, on a constaté que la recherche en tant que métier existe et ça peut

nourrir littéralement son homme comme tout métier noble d'ailleurs, on peut construire sa vie, on peut construire sa maison. Mais pour le faire, il faut outiller les gens parce que la recherche telle que nous la faisons à l'université, c'est juste pour écrire notre thèse, notre doctorat, mais elle ne permet pas de se chercher un emploi, il faut un complément", a-t-il ajouté.

Ce forum a permis d'abord d'associer les compétences, de les réunir, de discuter et de sortir une feuille de route. La première étape est la feuille de route qui va découler des différentes discussions, concertations de forum. Rappelons qu'il y a des

acteurs du monde socioéconomique ainsi que du monde scientifique et décisionnel qui ont pris part à ce forum.

L'ensemble des interventions et contributions lors du forum ont servi à se faire une idée des besoins de terrain en matière de recherche. Du coup, ce qui peut aider maintenant à établir cette feuille de route en formation et autres qui vont aider à outiller les jeunes étudiants.

Comme résultat attendu, il s'agira à terme de mettre en place d'un réseau, d'un cadre permanent d'échanges entre les acteurs du monde socioéconomique, de même que scientifique et décisionnel.

Edoh

COMMERCE ILLÉGAL DES ESPÈCES PROTÉGÉES :

Les éléphants, risque croissant d'extinction

L'éléphant d'Afrique est en danger de mort. Entre le braconnage et la destruction de leur habitat, les pachydermes ont perdu 30% de leur population en 7 ans. En effet, le trafic international d'ivoire met en péril l'existence de cette espèce animale remarquable. En l'absence d'un plan d'action commun et de techniques innovantes pour mettre fin à ce massacre alimenté par la cupidité humaine, l'éléphant est menacé d'extinction. Or, il est encore possible de protéger les éléphants du destin qu'ont connu d'autres espèces protégées.

Si la lutte contre le braconnage des éléphants fait généralement partie des compétences des services en charge de la protection de la faune et de la flore sauvages, les efforts contre le commerce international d'ivoire, interdit par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), relèvent principalement du ressort des administrations douanières.

En effet, la situation est peu reluisante, car le commerce illégal d'espèces sauvages a atteint des niveaux alarmants à l'échelle mondiale. Selon l'UICN, les niveaux d'abattage illégal des pachy-

dermes étaient intenable entre 2010 et 2012, avec une augmentation d'environ 8% en 2011, ce qui veut dire que quelque 40 000 éléphants ont été abattus de façon illicite et que la population s'est probablement réduite de 3% cette année-là. Si l'année 2011 a semblé particulièrement meurtrière, les données de 2013 indiquent que l'abattage illicite se poursuit à un rythme intenable jusqu'à nos jours.

La chute du nombre d'éléphants a pour cause, le braconnage pour les défenses en ivoire. Mais Au-delà du braconnage, la destruction de

l'habitat des éléphants pour augmenter la surface des terres agricoles ou l'exploitation forestière en est aussi une autre cause. Le portrait n'est pas totalement noir, car dans le sud de l'Afrique, le nombre d'éléphants de savane est aussi stable, voire en croissance, dans la zone de conservation transfrontalière du Kavango-Zambèze.

L'Afrique a pu compter "plus de 20 millions d'éléphants avant la colonisation européenne", et que leur nombre était encore estimé à 1 million dans les années 1970, il n'en reste plus qu'un tiers aujourd'hui. Soit 352



Un pachyderme tué pour ses défenses

000 individus en 2014, contre 496 000 en 2007. Leur répartition est très inégale. A eux seuls, le Botswana, le Zimbabwe et la Tanzanie abritent près des trois quarts de l'espèce. Mais la tendance démographique s'inscrit à la baisse sur la plus grande partie du continent, à l'exception de quelques pays où elle se stabilise (comme au Kenya)

ou même se redresse (en Ouganda dans l'est, ou au Bénin, au Burkina Faso et au Niger, dans l'ouest).

D'un point de vue écologique, les éléphants sont une espèce fondamentale, c'est-à-dire que leur présence a une incidence disproportionnée sur d'autres espèces. Ils représentent un dispersant

Suite à la page 7

COMBAT POUR LA DÉMOCRATIE

Me Tchassona Traoré parle de la lassitude de l'opposition

Suite de la page 4

déconvenues électorales récurrentes. L'opposition togolaise, face à sa propre histoire est à la recherche de repères et de crédibilité devant un peuple dont la lassitude est visible. Et Me Tchassona, dans sa sortie le reconnaît à juste titre en affirmant que "le fait de ne pas pouvoir atteindre les objectifs poursuivis depuis des décennies, fait que le peuple finit par douter des leaders". L'opposition togolaise doit aller aux états généraux pour poser le dia-

gnostic et se demander ce qui n'a pas marché depuis 32 années de lutte acharnée. Cette solution serait-elle possible devant une opposition déunie et déchirée par les conflits d'intérêt et d'égo ? Rien n'est sûr et rien ne présage une telle union de l'opposition.

Dans la recherche de solutions pour le réveil de l'opposition, Me Tchassona évoque aussi le rôle de la diaspora que l'on ne comprend plus selon lui. "Le peuple doit comprendre que nous sommes des hommes,

nous travaillons avec les moyens de bord. Il faut qu'il nous soutienne avec des contributions positives, plutôt que par des insultes", a indiqué Me Tchassona.

Cette déclaration nous amène à nous demander si seule la contribution de la diaspora suffit-elle pour changer la donne ? L'opposition doit elle-même se remettre en cause au lieu de chercher les poux sur des crânes rasés. Si l'alternance tant souhaitée par les leaders de l'opposition tarde à prendre corps au Togo, la faute

est-elle à imputer à la diaspora ? Les expériences en matière politique ont prouvé que ceux qui sont sur le terrain connaissent mieux les problèmes que ceux de l'extérieur.

Me Tchassona est mieux placé pour le comprendre. La nature a horreur du vide et ceux qui ont lutté sur place comme Me Tchassona Traoré devraient revoir leur copie au lieu de jeter du tort à la diaspora ou au peuple en général.

ANTAROU

SOCIÉTÉ

CHRONIQUE DE LA SEMAINE N°659 du 28 juillet 2022

Commerce illégal des espèces protégées : les éléphants, risque croissant d'extinction

Face à recrudescence des menaces sécuritaires surtout au du Togo, les autorités ne lésinent sur aucun moyen pour lutter contre ce phénomène qui met en mal la quiétude des paisibles population. C'est ainsi que, le jeudi 23 juin 2022, la première pierre pour la construction à Pognon (au nord du pays, commune de Kpendjal ouest2) d'un poste pour renforcer la Sécurité frontalière avec le Burkina Faso, a été posée.



L'éléphant d'Afrique est en danger de mort. Entre le braconnage et la destruction de leur habitat, les pachydermes ont perdu 30% de leur population en 7 ans. En effet, le trafic international d'ivoire met en péril l'existence de cette espèce animale remarquable. En l'absence d'un plan d'action commun et de techniques innovantes pour mettre fin à ce massacre alimenté par la cupidité humaine, l'éléphant est menacé d'extinction. Or, il est encore possible de protéger les éléphants du destin qu'ont connu d'autres espèces protégées.

Si la lutte contre le braconnage des éléphants fait généralement partie des compétences des services en charge de la protection de la faune et de la flore sauvages, les efforts contre le commerce international d'ivoire, interdit par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), relèvent principalement du ressort des administrations douanières.

En effet, la situation est peu reluisante, car le commerce illégal d'espèces sauvages a atteint des niveaux alarmants à l'échelle mondiale. Selon l'UICN, les niveaux d'abattage illégal des pachydermes étaient intenable entre 2010 et 2012, avec une augmentation d'environ 8 % en 2011, ce qui veut dire que quelque 40 000 éléphants ont été abattus de façon illégale et que la population s'est probablement réduite de 3 % cette année-là. Si l'année 2011 a semblé particulièrement meurtrière, les données de 2013 indiquent que

l'abattage illégal se poursuit à un rythme intenable jusqu'à nos jours.

La chute du nombre d'éléphants a pour cause, le braconnage pour les défenses en ivoire. Mais Au-delà du braconnage, la destruction de l'habitat des éléphants pour augmenter la surface des terres agricoles ou l'exploitation forestière en est aussi une



autre cause. Le portrait n'est pas totalement noir, car dans le sud de l'Afrique, le nombre d'éléphants de savane est aussi stable, voire en croissance, dans la zone de conservation transfrontalière du Kavango-Zambéze.

L'Afrique a pu compter « plus de 20 millions d'éléphants avant la colonisation européenne », et que leur nombre était encore estimé à 1 million dans les années 1970, il n'en reste plus qu'un tiers aujourd'hui. Soit 352 000 individus en 2014, contre 496 000 en 2007. Leur répartition est très inégale. A eux seuls, le Botswana, le Zimbabwe et la Tanzanie abritent près des trois quarts de l'espèce. Mais la tendance démographique s'inscrit à la baisse sur la plus grande partie du continent, à l'exception de quelques pays où elle se stabilise (comme au Kenya) ou même se re-

dresse (en Ouganda dans l'est, ou au Bénin, au Burkina Faso et au Niger, dans l'ouest).

D'un point de vue écologique, les éléphants sont une espèce fondamentale, c'est-à-dire que leur présence a une incidence disproportionnée sur d'autres espèces. Ils représentent un dispersant essentiel de graines, ce qui influence la densité de plantation et empêche que les prairies ne soient envahies par la brousse et la forêt. Leur disparition massive modifie la dynamique écologique, change la composition des espèces et a des répercussions sur les pratiques d'élevage dans des zones très vastes. De plus, les répercussions socio-économiques sont significatives car les éléphants constituent un formidable atout touristique dans de nombreux pays africains où le tourisme est un des premiers secteurs qui contribuent au produit intérieur brut. Les éléphants représentent également un élément essentiel

Astuces

Les vertus et bienfaits de la patate douce

La patate douce est un tubercule originaire d'Amérique du sud très souvent assimilé à la pomme de terre. Mais ces deux aliments n'ont pas de lien de parenté. Pour s'épanouir, un climat chaud lui est indispensable. Elle appartient à la famille des féculents.



En frites, en purée ou en gâteau, la patate douce se déguste à tout moment. Découvrez pourquoi la patate douce est votre nouvelle meilleure alliée santé.

exercerait des effets bénéfiques sur le système immunitaire, en augmentant les lymphocytes, facteur nécessaire à la défense de l'organisme.

Contre le diabète

A prendre avec des pincettes. La patate douce blanche pourrait diminuer la résistance à l'insuline et donc améliorer le contrôle de la glycémie chez les personnes atteintes de diabète type 2. Toutefois, la patate douce est riche en glucides, un nutriment à contrôler pour les diabétiques.

Contre le cancer

Des chercheurs ont mis en évidence la diminution du risque du cancer du sein chez les femmes ménopausées, avec l'augmentation de la consommation d'aliments comme la patate douce.

Bonne pour bébé

Forte en vitamine A, nécessaire à la grossesse, la patate douce est toute aussi nutritive pour la maman que pour le bébé pendant l'allaitement.

Belle peau

Il n'y a pas que la carotte dans la vie, pourrait dire Fifi Brindacier. D'autant plus que la patate douce est riche en bêta-carotène, un composant qui rend votre peau un peu plus hâlée à chaque fois que vous en mangez.

Mémoire dans la peau

Certains pigments permettraient de réduire les risques de détérioration de la fonction cognitive et renverseraient certains troubles de la mémoire.

A bas le cholestérol

Grâce à ses composés phénoliques, la patate douce pourrait prévenir l'oxydation du mauvais cholestérol (LDL) et donc réduire les risques de maladies cardiovasculaires.

Défense de l'organisme

Le polysaccharide que l'on trouve dans la patate douce

Fémininbio

d'espèces fauniques protégées et leurs produits ont été arrêtés au Togo, selon le ministère en Charge de l'Environnement. L'ensemble de la communauté qui travaille à la préservation de la nature s'accorde sur la nécessité d'adopter une démarche sur trois fronts : lutte contre le braconnage, lutte contre le trafic d'ivoire et réduction de la demande. Mais le réseau EAGLE préconise la représ-

sion des trafiquants fauniques, ceci pour dissuader d'autres éventuels trafiquants. Et selon le coordinateur assistant d'EAGLE-Togo, « tout cela ne peut aboutir efficacement que s'il y a une prise de conscience de tous les acteurs impliqués dans cette lutte, en combattant sérieusement la corruption ».

(EAGLE-Togo)

Développement communal :

Les changements apportés par des volontaires d'engagement citoyen en six mois de mission

Six mois après leur déploiement, les actions des Volontaires d'engagement citoyen (VEC) sont évaluées dans les communes. Ces évaluations qui ont commencé le 25 octobre dernier viennent clôturer la 7ème phase du programme.

Elles ont commencé par les communes des régions des Plateaux, de la Centrale, de la Kara, et des Savanes. Selon l'Agence nationale du volontariat au Togo (ANVT), cet exercice vise « à apprécier le niveau d'atteinte des résultats-cibles du bilan de la mise en œuvre des activités prévues, afin d'examiner les changements apportés sur les volontaires et leurs communautés de résidence. Et par ailleurs, identifier les missions pertinentes pour la phase prochaine ».

En six mois, les volontaires ont accompli plusieurs tâches. A titre d'exemple, « dans la commune de Koto1, nous avons 14 lieux publics aménagés, près de 6000 plants mis en terre, 2813 plants entretenus, 4965 jeunes plants et fleurs produits comme pépinières, 80 cacaotiers et caféiers produits

et mis en terre au niveau de lycée de Kpodzi, 08 repositors artisanaux installés », a souligné l'ANVT.

En avril dernier, 4790 volontaires d'engagement citoyen et 320 volontaires seniors avaient été déployés dans les 117 communes du pays. Ils avaient reçu pour mission « d'améliorer le cadre de vie des populations et la protection de l'environnement à travers diverses activités : le curage des caniveaux, l'aménagement des berges et les places publiques, l'ouverture des voies, la création des espaces verts, le dégagement des dépotoirs », a indiqué l'agence.

En outre, un volontaire d'engagement citoyen est un jeune togolais, en situation de décrochage scolaire, qui se voit l'opportunité de contribuer aux solutions de développement du pays, de par son enga-



Des volontaires d'engagement citoyen (archives)

gement. Les volontaires d'engagement citoyen sont mobilisés pour des missions d'intérêt général. Au cours de leur mission, ils sont formés aux

valeurs citoyennes, au respect du bien public et sur des thématiques pouvant faciliter leur insertion socio-économique. Depuis 2015, ils sont

plus de 20 000 VEC, à s'engager pour le bien-être des communautés à travers des actions citoyennes.

A.A.

SOKODE :

Main lourde de la justice contre cinq trafiquants de défenses d'éléphants

C'est une peine de nature à dissuader d'éventuels ténébreux trafiquants d'espèces protégées en voie d'extinction. Dans la croisée contre la criminalité faunique, le Tribunal de Première Instance de Sokodé, chef-lieu de la région centrale, a eu la main on ne peut plus lourde contre les nommés, KIZA Matozoué (chasseur, propriétaire des deux grosses pointes), et ses quatre autres complices, KAZIMNA Pakoubadi, TASSOU Faladéma INOUSSA Nourri (guérisseur) et SONHAYE Agbala. Coupables, selon le juge, de destruction et de tentative de commercialisation directe sans droit, de deux grosses défenses d'éléphant le 26 août 2022 à Sokodé.

A cet effet, KIZA Matozoué, propriétaire des deux grosses pointes devra croupir quinze mois ferme en prison et payer quinze millions de francs d'amende. Parce que déclaré coupable de tuerie d'éléphants dans le parc Fazao, de circulation et de commercialisation illégale de deux grosses défenses d'éléphants, espèce intégralement protégée.

Les quatre autres prévenus trafiquants d'ivoire sont condamnés chacun pour complicité de tentative de commercialisation des pièces d'espèce animale intégralement protégée, à quinze mois de prison dont neuf mois de sursis et à payer une amende de dix millions de francs chacun.

Outre les différentes peines, les cinq contrevenants devront trouver encore leur portefeuille. Au motif qu'ils vont casquer solidairement vingt millions de francs de dommages et intérêts en faveur du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF).

Le procès des cinq trafiquants de deux grosses pointes

d'éléphants a été pédagogique. D'abord pour condamner les cinq trafiquants, le juge a fait référence à l'article 761 du nouveau code pénal du Togo qui dit clairement que la destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie est punie d'une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinquante millions sans préjudice de toute autre disposition du présent code.

Ensuite, le juge, pour rappel de sensibilisation, a souligné que les espèces animales dont l'éléphant, le pangolin et autres sont protégés, ce même que les espèces marines dont le requin et les espèces végétales comme l'iroko et d'autres arbres sont protégés.

« Nul n'est censé ignorer la loi. Le pangolin est protégé et ceux qui en mangent doivent cesser. Lorsqu'on tue ces animaux protégés



on détruit la chaîne humaine. Lorsqu'on tue les animaux en désordre, d'abord les générations futures ne connaîtront plus ses espèces, ensuite on détruit l'équilibre de l'écosystème. Vous allez dire que ce sont des animaux, mais ces animaux sont protégés et ne doivent pas être tués. Je nous invite à participer à la politique de l'Etat de la protection des espèces en voie d'extinction », a-t-il déclaré.

« Un éléphant est un animal protégé par l'Etat togolais et les textes internationaux ratifiés par notre pays. Un espace leur ait aussi aménagé. C'est le parc Fazao. Mais les gens vont violer encore l'espace de ces espèces en voie d'extinction, sans autorisation pour les tuer. C'est grave ! Cette manière de procéder est une destruction de l'environnement. Et, les cinq détenus savent tous que la commercialisation de l'ivoire est interdite. Ils ont donc agi en connaissance de cause et sape du coup la politique de la protection de l'environnement de l'Etat

Togolais. La destruction et la tentative de commercialisation directe sans droit des pièces d'espèces en voie d'extinction, est punie par l'article 761 du nouveau code pénal », a ajouté le procureur.

Cette sanction est encourageante et démontre une vraie prise de conscience de la gravité des faits par le tribunal de première instance de Sokodé. « Le Togo n'a presque plus d'éléphants dans sa faune en proie à l'action humaine. Appréhender encore des individus en possession des défenses d'éléphant qu'ils ont récemment abattu dans ladite faune, ne peut mériter qu'une application dissuasive de la loi comme témoigne cette décision de justice », a déclaré le Coordinateur par intérim d'EAGLE-Togo.

Le Togo, conformément à ses engagements internationaux relatifs à la convention de Washington de 1977 portant sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, doit se faire le

devoir de punir les trafiquants de produits fauniques avec rigueur et l'application effective de la loi par de fortes peines d'emprisonnement fermes, seul moyen de dissuader les trafiquants ou d'envoyer un message fort aux autres qui sont impliqués ou qui pourraient avoir l'intention de mener de telles activités illégales.

Le trafic d'ivoire génère d'énormes profits illégaux pour des organisations criminelles complexes qui sont souvent responsables de l'abattage des éléphants. Ce trafic porte atteinte à l'Etat de droit et contribue au financement du crime organisé et des groupes armés dans certaines régions. Il est donc temps que ces criminels qui jonchent les quatre coins du pays, soient jugés comme tels et que les sanctions appliquées par la justice soient exemplaires et dissuasives.

Rappelons que les cinq présumés trafiquants ont été arrêtés en flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation illégale de deux grosses défenses d'éléphant le 26 août 2022 à Sokodé et ont été déférés à la prison civile de Sokodé, le 29 août 2022. L'arrestation a été possible grâce aux agents de la Brigade de Recherches et d'Investigations (BRI) de la police de Sokodé et du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo. (EAGLE-Togo)

Togocom apporte son appui au FIMO228

TOGOCOM, le premier opérateur global qui avance pour vous, a le plaisir d'annoncer officiellement son partenariat, avec le Festival International de la Mode au Togo (FIMO228). L'occasion pour TOGOCOM de réaffirmer une fois encore son soutien et son engagement pour la culture Togolaise. Ce partenariat, entre TOGOCOM et le FIMO228, confère à TOGOCOM pour une durée de trois ans, la nouvelle appellation de FIMO228 qui devient « TOGOCOM FIMO 228 & TOGOCOM Lomé Men's Fashion week.

Conscient du rôle primordial de la culture dans l'épanouissement et le développement du TOGO, TOGOCOM met une priorité particulière dans l'accompagnement et le suivi de projets culturels à fort impact pour la promotion des acteurs culturels locaux et le rayonnement du TOGO. Cela se concrétise par le soutien aux fêtes traditionnelles dans les différentes régions, ainsi que l'accompagnement des concerts et festivals organisés sur l'ensemble du territoire national, notamment, le Festival International de la Mode (FIMO228) qui a une portée internationale depuis bientôt une décennie.

Depuis 2019, TOGOCOM, accompagne le FIMO228 en tant que sponsor officiel en s'alignant sur le même objectif socioculturel, celui de contribuer à l'épanouissement

et au développement culturel du TOGO.

TOGOCOM, renforce officiellement aujourd'hui cette collaboration, en devenant le sponsor officiel du Festival International de la Mode au Togo (FIMO228) qui devient TOGOCOM FIMO228. Ce nouveau partenariat qui scelle l'émission d'un réseau d'échange et de collaboration pérenne entre les créateurs en Afrique dans l'optique de former les jeunes créateurs et aspirants créateurs à l'entrepreneuriat de la mode et de promouvoir le talent des jeunes créateurs et mannequins, et de lutter contre la précarité.

Le TOGOCOM FIMO228 est un cadre de réflexion et d'échange de compétences autour de la mode pour une Afrique intégrée, développée et épanouie, qui



ambitionne de faire de Lomé, la capitale de la mode africaine et une plateforme par excellence. Bâtie sur la créativité et l'innovation, le FIMO offre aux créateurs et aux mannequins des possibilités d'innovation et de développement à travers l'accès à un marché d'exposition et de commercialisation de leurs produits.

Pour Monsieur Jacques Logoh, Promoteur du TOGOCOM FIMO228 : « Nous remercions TOGOCOM pour sa confiance renouvelée depuis maintenant plus

de 3 ans. Ce nouveau partenariat vient à point nommé pour la célébration de notre 1^{er} 0^{ème} anniversaire.

saire que nous voulons fêter en grande pompe et grâce au soutien de notre partenaire TOGOCOM, nous pourrions voir nos ambitions à la hausse et introduire de nombreuses innovations que nous ne tarderions pas de vous révéler très prochainement ».

Pour Monsieur Tarik Boudiat, Directeur Général par intérim : « À travers le TOGOCOM FIMO 228 & TOGOCOM Lomé Men's Fashion week, TOGOCOM réitère son engagement aux côtés de la culture togolaise pour la promotion des créateurs Togolais. Faire avancer la culture Togolaise nous tient à cœur. »

Recrutement des agents de surveillance du territoire douanier : Les candidats présélectionnés convoqués sur le 26 novembre prochain

Dans un communiqué rendu public, l'Office togolais des recettes (OTR) informe les candidats ayant postulé au concours de « recrutement des agents de surveillance du territoire douanier » que les résultats des 21 331 candidats retenus pour le test écrit sont déjà disponibles à partir du mercredi 23 novembre 2022 et peuvent être consultés sur le site www.otr.tg de l'office ou dans les divisions régionales des impôts à Tsévié, Kpalimé, Atakpamé, Sokodé, Kara et Dapaong. Les candidats présélectionnés seront soumis à un test écrit le 26 novembre 2022. Voici l'intégralité du Communiqué.

Communiqué de l'Office Togolais des Recettes

« Résultats de présélection agents de surveillance douanier et convocation pour le test écrit »

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des candidats au recrutement des agents de surveillance du territoire douanier suivant l'appel à candidatures externes N°008/2022/OTR/CG/CSG/DRHFP du 11 octobre 2022 que les résultats de présélection, après dépouillement et étude de conformité des dossiers sont disponibles et peuvent être consultés à partir du mercredi 23 novembre 2022 en intégralité sur le site internet www.otr.tg

Lesdits résultats sont également disponibles dans les divisions régiona-

les des impôts à Tsévié, Kpalimé, Atakpamé, Sokodé, Kara et Dapaong, uniquement pour les candidats qui y ont respectivement fait le dépôt. Les candidats retenus pour le test écrit ont été convoqués à un test écrit de sélection qui aura lieu le 26 novembre 2022 à partir de 7h00 à Lomé et à Kara suivant la répartition ci-après :

I- Centres de Lomé : les candidats ayant déposé leurs dossiers au siège de l'OTR à Lomé et dans les divisions des Impôts à Tsévié, Kpalimé et Atakpamé.

II- Centres de Kara : les candidats ayant déposé leurs dossiers dans les divisions des impôts à Sokodé, Kara et Dapaong.

Les réclamations sont reçues dans les lieux de dépôt de candidatures au plus tard le jeudi 24 novembre 2022 à 17h30

NB : - Les listes de répartition des candidats par site sont disponibles sur le site internet de l'OTR www.otr.tg et peuvent être consultées dans les lieux de dépôts de candidatures à partir du mercredi 23 novembre 2022

Les candidats sont invités à se munir de leur carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité le jour du test

Fait à Lomé, le 23 novembre 2022

Le Commissaire Général

Philippe Kokou B. TCHODIE

Trafic d'espèces protégées :

Trois trafiquants d'ivoire arrêtés puis déférés

Trois présumés trafiquants arrêtés en flagrant délit de détection, de circulation et de commercialisation illégale de deux grosses défenses d'éléphant le 12 novembre 2022, dans un quartier périphérique de la capitale, ont été déférés à la prison civile de Lomé, le 17 novembre 2022. L'arrestation a été possible grâce aux agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB) appuyés par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo.

Une fois arrêtés, les nommés Daniel AKAKPO, François ADAWOU, et Mathias ASSAMBI, sont d'abord mis en garde à vue à l'OCRTIDB, avant d'être déférés à la prison civile de Lomé, après avoir reconnu les faits à eux reprochés devant le procureur. Ils encourrent une peine de prison allant d'un à cinq ans et d'une amende d'un (01) million à cinquante (50) millions de Francs CFA.

Les présumés trafiquants, tous de nationalité béninoise, sachant que leur activité de commercialisation de pièces d'espèces en voie d'extinction est délictueuse, ont, pour la transaction, minutieusement emballées les deux grosses défenses d'éléphants dans un sac, avant de les mettre dans une grosse valise. La lutte contre le braconnage des éléphants fait généralement partie des compétences des autorités qui ont d'une part, ratifié des textes na-



Les présumés trafiquants

la faune et de la flore sauvages, afin de lutter efficacement contre le commerce international d'ivoire. Selon le coordinateur national par intérim d'EAGLE-TOGO, le Togo continue d'être pris par les trafiquants comme une terre de paradis pour le trafic international des produits d'espèces fauniques. « Pour une justice efficace, il revient à tout

passer aucune tentative de commission de tels actes qui sont sources de déstabilisation des Etats », a-t-il ajouté.

Le commerce illégal d'ivoire est la troisième forme de trafic la plus rentable après le trafic de stupéfiants et d'armes. Il est alimenté par la demande en Asie et au Moyen-Orient, où les défenses d'éléphants sont utilisées dans la médecine traditionnelle et en ornementation.

Le braconnage des éléphants et le trafic international d'ivoire mettent en péril l'existence de cette espèce animale remarquable. Du point de vue écologique, la disparition massive des éléphants modifie la dynamique écologique, change la composition des espèces et a des répercussions sur les pratiques d'élevage dans des zones très vastes. Parmi les grands mammifères d'Afrique, les éléphants sont les plus menacés d'extinction à cause de l'action humaine et deux phénomènes en particulier : la déforestation massive et le braconnage.

Pourtant, les répercussions socio-économiques sont significatives car les éléphants constituent un formidable atout touristique dans de nombreux pays africains où le tourisme est un des premiers secteurs qui contribuent au produit intérieur brut (PIB) (EAGLE-Togo)

Ajouter les tags +

NATION

SOKODE : Main lourde de la justice contre cinq trafiquants de défenses d'éléphants

C'est une peine de nature à dissuader d'éventuels téméraires trafiquants d'espèces protégées en voie d'extinction. Dans la croisade contre la criminalité faunique, le Tribunal de Première Instance de Sokodé, chef-lieu de la région centrale, a eu la main on ne peut plus lourde contre les nommés, KIZA Matozoué (chasseur, propriétaire des deux grosses pointes), et ses quatre autres complices, KAZIMA Pakoubadi, TASSOU Faladéma INOUSSA Nourri (guérisseur) et SONHAYE Agbala. Coupables, selon le juge, de destruction et de tentative de commercialisation directe sans droit, de deux grosses défenses d'éléphant le 26 août 2022 à Sokodé.

A cet effet, KIZA Matozoué, propriétaire des deux grosses pointes devra crouper quinze mois ferme en prison et payer quinze millions de francs d'amende. Parce que déclaré coupable de tuerie d'éléphants dans le parc Fazao, de circulation et de commercialisation illégale de deux grosses défenses d'éléphants, espèce intégralement protégée. Les quatre autres prévenus trafiquants d'ivoire sont condamnés chacun pour complicité de tentative de commercialisation des pièces d'espèce animale intégralement protégée, à quinze mois de prison dont neuf mois de sursis et à payer une amende de dix millions de francs chacun. Outre les différentes peines, les cinq

contrevenants devront trouser encore leur portefeuille. Au motif qu'ils vont casser solidairement vingt millions de francs de dommages et intérêts en faveur du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF).

Le procès des cinq trafiquants de deux grosses pointes d'éléphants a été pédagogique. D'abord pour condamner les cinq trafiquants, le juge a fait référence à l'article 761 du nouveau code pénal du Togo qui dit clairement que la destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie est punie d'une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinquante millions sans préjudice de toute autre disposition du présent code. Ensuite, le juge, pour rappel de sensibilisation, a souligné que les espèces animales dont l'éléphant, le pangolin et autres sont protégées, de même que les espèces marines dont le requin et les espèces végétales comme l'iroko et d'autres arbres sont protégés.

« Nul n'est censé ignorer la loi. Le pangolin est protégé et ceux qui en mangent doivent cesser. Lorsqu'on tue ces animaux protégés on détruit la chaîne humaine. Lorsqu'on tue les animaux en désordre, d'abord les générations futures ne connaîtront plus ses espèces, ensuite on détruit l'équilibre de l'écosystème. Vous allez dire que ce sont des animaux, mais ces animaux sont protégés et ne doivent pas être tués. Je nous invite à participer à la politique de l'Etat de la protection des espèces en voie d'extinction », a-t-il déclaré.



« Un éléphant est un animal protégé par l'Etat togolais et les textes internationaux ratifiés par notre pays. Un espace leur ait aussi aménagé. C'est le parc Fazao. Mais les gens vont violer encore l'espace de ces espèces en voie d'extinction, sans autorisation pour les tuer. C'est grave ! Cette manière de procéder est une destruction de l'environnement. Et, les cinq détenus savent tous que la commercialisation de l'ivoire est interdite. Ils ont donc agi en connaissance de cause et sape du coup la politique de la protection de l'environnement de l'Etat Togolais. La destruction et la tentative de commercialisation directe sans droit des

pièces d'espèces en voie d'extinction, est punie par l'article 761 du nouveau code pénal », a ajouté le procureur.

Cette sanction est encourageante et démontre une vraie prise de conscience de la gravité des faits par le tribunal de première instance de Sokodé. « Le Togo n'a presque plus d'éléphants dans sa faune en proie à l'action humaine. Appréhender encore des individus en possession des défenses d'éléphant qu'ils ont récemment abattu dans ladite faune, ne peut mériter qu'une application dissuasive de la loi comme témoigne cette décision de justice », a déclaré le Coordinateur par intérim d'EAGLE-Togo.

Le Togo, conformément à ses engagements internationaux relatifs à la convention de Washington de 1977 portant sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, doit se faire le devoir de punir les trafiquants de produits fauniques

avec rigueur et l'application effective de la loi par de fortes peines d'emprisonnement fermes, seul moyen de dissuader les trafiquants ou d'envoyer un message fort aux autres qui sont impliqués ou qui pourraient avoir l'intention de mener de telles activités illégales.

Le trafic d'ivoire génère d'énormes profits illégaux pour des organisations criminelles complexes qui sont souvent responsables de l'abattage des éléphants. Ce trafic porte atteinte à l'Etat de droit et contribue au financement du crime organisé et des groupes armés dans certaines régions. Il est donc temps que ces criminels qui jalonnent les quatre coins du pays, soient jugés comme tels et que les sanctions appliquées par la justice soient exemplaires et dissuasives.

Rappelons que les cinq présumés trafiquants ont été arrêtés en flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation illégale de deux grosses défenses d'éléphant les 25 août 2022 à Sokodé et ont été déférés à la prison civile de Sokodé, le 29 août 2022. L'arrestation a été possible grâce aux agents de la Brigade de Recherches et d'Investigations (BRI) de la police de Sokodé et du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo. (EAGLE-Togo)

5^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat

Dernière ligne droite pour la réussite de l'opération

Le 5^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5) au Togo est entré dans sa dernière phase cette semaine. Démarré le 23 Octobre dernier, cette grosse opération statistique qui permet de recenser tous les 10 ans les individus vivants sur un territoire donné sans distinction de nationalité, d'âge et de sexe ainsi que leurs concessions pour les besoins de la planification du développement s'achève le 12 novembre prochain.

En dépit des débuts timides, le Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales à l'INSEED Souradj Fankeba rassure quant à l'engagement et la mobilisation attendue de la population.

« C'est vrai que nous avons commencé timidement mais avec le temps, les agents ont pris de l'habitude



et nous tendons vers la vitesse de croisière. Le travail que nous faisons est régi par la Loi statistique qui défend que les informations individuelles collectées soient divulguées à d'autres fins que celles des statistiques publiques », a expliqué Souradj Fankeba, rassurant sur les motivations finales des questionnaires.

« Ce recensement vise à connaître la population du pays dans sa répartition géographique, dresser

l'inventaire des conditions de logement des habitants, et avoir une base des infrastructures socio-collectives du pays. Ce sont ces indicateurs qui permettront d'évaluer les besoins réels des populations, et arriver à résoudre leurs problèmes », ajoute-t-il.

Des difficultés relevées, particulièrement en milieu urbain où il est observé « un amalgame » avec le recensement électoral ou encore celui d'ordre fiscal sont

dissipées.

Les données recueillies lors du recensement permettent aux décideurs de connaître le nombre de personnes vivant au Togo, l'endroit où elles vivent, la façon dont elles vivent.

Le RGPH5 a pour objectif de rendre disponible une base de données démographiques et socioéconomiques actualisées, fiables et désagrégées, pour répondre aux besoins de planification et de gestion des programmes dans le but de réduire la pauvreté. En d'autres termes, il s'agit d'une opération qui permet de recueillir des informations sur les individus, les ménages et les logements.

Il permettra ainsi au gouvernement de produire les données relatives aux nouveaux enjeux de développement dans le contexte

actuel où les priorités sont centrées sur la feuille de route gouvernementale, les objectifs du développement durable (ODD), l'agenda 2063 de l'Union Africaine, le processus de décentralisation et de développement local.

Il importe d'appeler la population sur l'ensemble du territoire national à se mobiliser davantage pour la réussite de cette opération.

Xavier Nono

